

COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais



ENQUETE PUBLIQUE

Unique relative aux demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

- Du mardi 17 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 à 17H00.
- Tribunal Administratif d'Orléans
- Décision du 4 septembre 2023
- Enquête n°E23000145 / 45
- Arrêté de Madame La Préfète du Loiret du 19 septembre 2023

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire-Enquêteur : M. Jean-Charles POIRIER
Poilly-Lez-Gien le 6 décembre 2023

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUÊTE

1	GENERALITES	1
1.1	PRÉAMBULE	1
1.2	OBJET DE L'ENQUETE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	2
1.2.1	<i>Objectifs poursuivis et procédures règlementaires</i>	<i>2</i>
1.2.2	<i>Les rapports et avis règlementaires.....</i>	<i>4</i>
1.2.3	<i>L'Enquête Publique</i>	<i>4</i>
1.2.4	<i>L'approbation</i>	<i>4</i>
1.3	CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE	4
1.4	COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE.....	4
2	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	6
2.1	MODALITES DE L'ENQUETE	6
2.2	INFORMATION DU PUBLIC.....	7
2.3	PREPARATION DE L'ENQUETE ET VISITE DES LIEUX	9
2.4	CLIMAT DE L'ENQUETE	9
2.5	CLOTURE DE L'ENQUETE.....	10
2.6	COMMUNICATION DES OBSERVATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE	10
3	ANALYSE DES OBSERVATIONS.....	11
3.1	LES OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES	11
3.2	DECOMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	19
3.3	TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS.....	19
3.4	MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAIRE.....	19
3.5	OBSERVATIONS DU PUBLIC, REPONSES DU PETITIONNAIRE, COMMENTAIRES ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR.....	19
3.5.1	<i>Commentaires et Avis sur les observations du public.....</i>	<i>19</i>
3.5.2	<i>Avis du Commissaire-enquêteur sur le dossier soumis à l'enquête.....</i>	<i>21</i>
3.6	CONCLUSION GENERALE	21
	CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR.....	23
	ANNEXES DU RAPPORT D'ENQUETE	36

COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

RAPPORT D'ENQUÊTE

1 GENERALITES

1.1 PRÉAMBULE

Par décision de Monsieur le Président délégué du Tribunal Administratif d'Orléans, il est prescrit au Commissaire-enquêteur désigné, de conduire l'enquête publique unique ayant pour objet « les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais»

Cette enquête publique, effectuée du mardi 17 octobre 2023 au vendredi 23 octobre 2023 à 17H00, soit 32 jours consécutifs, conduit le Commissaire-enquêteur à établir le rapport concernant le déroulement et l'analyse des observations recueillies.

Ce rapport est complété par un document distinct exposant les « conclusions motivées du Commissaire-enquêteur », qui a pour objet d'énoncer son point de vue personnel à l'égard du projet.

1.2 OBJET DE L'ENQUETE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1.2.1 Objectifs poursuivis et procédures règlementaires menant aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

La société VAILOG FRANCE souhaite implanter un bâtiment industriel à usage d'entreposage sur un terrain de 242 725 m² sur la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais (45 210).

Ce terrain d'assiette est délimité :

- A l'Ouest, par le golf de Vaugouard-Montargis puis une zone industrielle traversée par la route département 2007,
- Au Nord, par des champs agricoles puis par le centre-ville de la commune de Ferrières-en-Gâtinais,
- A l'Est par la forêt Domaniale de Montargis,
- Au Sud, par les terrains de la ZAC Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais puis par l'autoroute A19.

Avec le poste de garde, la surface plancher totale de l'opération est égale à 118 123,8 m².

L'entrepôt est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses. Il est envisagé la présence, en période de pointe, de 500 personnes dans cet établissement qui suivant la période de l'année, pourra être amené à être en activité 24h/24 et 7j/7. L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

La zone d'entreposage sera divisée en 10 cellules de stockage d'environ 12 000 mètres carrés chacune.

A titre indicatif, en équivalent palettes complètes, le nombre de palettes de marchandises combustibles courantes stockées dans le bâtiment sera donc de l'ordre de 230 000. Le poids moyen d'une palette étant de l'ordre de 500 kg (matières combustibles), le poids total de matière combustible dans le bâtiment sera de 115 000 t.

La demande d'autorisation environnementale concerne les rubriques 1450-1, 1510-1, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le stockage maximal envisagé dans le bâtiment consiste en :

- 20 tonnes de solides inflammables classés sous la rubrique 1450-1,
- 230 000 équivalents palettes de 500 kg, soit une quantité maximale entreposée de 115 000 t de produits classés sous la rubrique 1510,
- ou 331 200 m³ de papiers ou de matériaux combustibles analogues classés sous la rubrique 1530,
- ou 331 200 m³ de bois ou de matériaux combustibles analogues classés sous la rubrique 1532,

- ou 331 200 m³ de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques à l'état intermédiaires ou sous forme des matières premières) classés sous la rubrique 2662,
- ou 331 200 m³ de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires classés sous la rubrique 2663-1,
- ou 331 200 m³ de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires classés sous la rubrique 2663-2.

En cas de besoin, le bâtiment pourra également accueillir, suivant les règles de compatibilité :

- 500 tonnes de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 classés sous la rubrique 4331-2 (régime de l'enregistrement),
- 500 tonnes de liquides de point éclair compris entre 60° C et 93°C, à l'exception des boissons alcoolisées, classés sous la rubrique 1436-2 (régime de la déclaration),
- Un Atelier de charge d'accumulateurs lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable étant de 1000 kW, classé sous la rubrique 2925-1 (régime de la déclaration),
- 1 tonne de gaz inflammables catégorie 1 et 2 classé sous la rubrique 4310-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique),
- 30 tonnes d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. 2, classés sous la rubrique 4320-2 (régime de la déclaration),
- 500 tonnes d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1 classés sous la rubrique 4321-2 (régime de la déclaration),
- 2 tonnes de liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée, classés sous la rubrique 4330-2 (régime de la déclaration),
- 40 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 classés sous la rubrique 4510-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique)
- 110 tonnes de produits dangereux pour l'environnement catégorie 2 classés sous la rubrique 4511-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique),
- 490m³ ou 900 tonnes d'alcools de bouche classés sous la rubrique 4755-2b (régime de la déclaration avec contrôle périodique)

Le présent projet est également soumis au dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme et notamment son article L 421-1 et suivants, L425-1, L425-14.

Conformément à la réglementation, la société SCI FERRILOG a donc déposé une demande d'Autorisation Environnementale et de permis de construire en date du 24 avril 2023, complétée les 1^{er} et 10 août 2023 suite aux retours des services instructeurs.

Ses demandes ont été accompagnées de l'ensemble des pièces, plans et études règlementaires.

1.2.2 Les rapports et avis réglementaires relatifs aux demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

L'inspecteur de l'Environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement Et du logement Centre Val de Loire a remis son rapport le 11 août 2023.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire, a été rendu en date du 8 septembre 2023. Cet avis de la MRAE ainsi que les éléments de réponse apportés par la société SCI FERRILOG ont été repris et rassemblés dans le dossier de l'enquête publique, dont l'essentiel des conclusions est repris dans le présent rapport.

1.2.3 L'Enquête Publique

Les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais, ont été soumises à enquête publique par Madame la Préfète du Loiret, conformément aux dispositions réglementaires.

1.2.4 L'approbation

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais, après prise en considération des observations émises lors de l'enquête publique par la population et le Commissaire-enquêteur, devra être approuvée par Arrêté Préfectoral.

La demande de permis de construire devra être approuvée par Arrêté Municipal de la Commune de Ferrières-en-Gâtinais.

1.3 CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Vu le code de l'environnement,

Par sa décision du 4 septembre n° E23000145 / 45, le Tribunal Administratif d'ORLEANS a désigné :

- Monsieur Jean-Charles POIRIER, en qualité de Commissaire-enquêteur,

Pour conduire l'enquête publique unique ayant pour objet les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais.

1.4 COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

Le dossier soumis à enquête publique a été composé des éléments listés ci-dessous :

Dossier de demande d'autorisation environnementale

- Mandat de dépôt
- Description des procédés
- Présentation non technique
- Justificatif de la maîtrise foncière
- Résumé de l'étude d'impact
- Etude d'impact et ses annexes
 - o Niveau sonore initial et modélisation
 - o Etude de circulation et d'accessibilité
 - o Etude de compensation agricole
 - o Etude géotechnique
 - o Fiche climatologique
 - o Etude faune flore
 - o Notice hydraulique
 - o Arrêté archéologique
 - o Devis étude initial qualité de l'air
- Etude de dangers et ses annexes
 - o Note d'accidentologie d'entrepôt de matières combustibles,
 - o Système de chauffage et de régulation de l'air ambiant prévu,
 - o Etude des flux thermiques,
 - o Modélisation dispersion atmosphérique des toxiques en cas d'incendie,
 - o Installation foudre analyse du risque foudre,
 - o Note technique sur les principes structuraux et les études de mode de ruine,
- Capacités techniques et financières
- Avis sur la remise en état du site
- Plan de situation
- Eléments graphiques
- Plans de rayon 35 mètres
- Analyse de la conformité du projet aux arrêtés ministériels
- Avis Services Instructeurs (MRAE)
 - o Avis délibéré N°2022-4195 du 8 septembre 2023 de la MRAE
- Réponse de la société SCI FERRILOG

Dossier de demande de permis de construire

- Cerfa N°13409*11
- Plan de situation du projet
- Plan masse et de toiture, principe aménagement paysager
- Plan niveau 0
- Plan Bâtiment A - Mezzanine R+1
- Plan Bâtiment A - Mezzanine R+2
- Plan Bâtiment A – Coupes d'insertion et façades
- Plan Bâtiment A – Bureaux / locaux sociaux
- Plan Bâtiments annexes
- Plan de principe des réseaux divers
- Plan de principe des réseaux d'assainissement
- Pièces écrites

- Imagerie
- Annexes
 - o Engagement du maître d’ouvrage à respecter les règles générales de la construction
 - o Engagement du maître d’ouvrage à respecter les règles parasismiques
 - o Attestation RE 2020
 - o Récépissé de dépôt du dossier ICPE
 - o Résumé étude d’impact
 - o Cahier des charges de cessions des terrains et annexes
 - o Notice hydraulique

Ce dossier d’enquête publique, a été soumis à l’enquête conduite par le Commissaire-enquêteur et mis à la disposition du public en version numérique ainsi qu’en papier avec le registre d’observations, dans les locaux de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais où il a été consultable aux jours et heures habituelles d’ouverture des locaux du mardi 17 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 à 17H00 soit 32 jours consécutifs.

Ce dossier d’enquête publique a été également consultable sur toute la période de l’enquête publique sur le site internet des services de l’Etat dans le loiret à l’adresse mail suivante :

<https://www.loiret.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E/Arretes-prefectoraux/Autorisations/SCI-FERRILOG-a-FERRIERES-EN-GATINAIS>

Le Commissaire-enquêteur a également disposé de ce dossier d'enquête publique conjointe. Le registre d’enquête publique a été coté et paraphé par le Commissaire-enquêteur. Les documents du dossier ont également été paraphés par le Commissaire-enquêteur. L’ensemble du dossier a ainsi été légalisé.

Le présent rapport traite de l’organisation de la procédure, des informations sur son déroulement et de l’analyse des observations correspondantes. Les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur font l’objet d’un document séparé. Toutefois, afin d’en faciliter l’exploitation, ils sont regroupés sous une même reliure. Ces documents sont tenus à la disposition du public durant un an (cf. article R123-21 du code de l’environnement).

2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L’ENQUETE

2.1 MODALITES DE L’ENQUETE

Dans son arrêté, en date du 19 septembre 2023 prescrivant l’ouverture de l’enquête publique unique portant sur les demandes d’autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d’un bâtiment à usage d’entrepôt, d’activité et de bureaux situé dans la zone d’aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais, Madame La Préfète du Loiret a indiqué les modalités de l’enquête dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, sont :

2023–Ferrières-en-Gâtinais – Demandes d’autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d’un bâtiment à usage d’entrepôt, d’activité et de bureaux situé dans la zone d’aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

- La durée : 32 jours consécutifs, du mardi 17 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 à 17H00.
- Le lieu et siège de l'enquête : la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais.
- Le lieu de dépôt du dossier réglementaire et du registre d'enquête publique :
 - Sous format électronique, sur le site Internet des services de l'Etat dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E/Arretes-prefectoraux/Autorisations/SCI-FERRILOG-a-FERRIERES-EN-GATINAIS>
 - Sous format papier dans les locaux de la mairie de Ferrières-en-Gâtinais aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :
 - * Lundi, de 14h00 à 18h00,
 - * Mardi, et Jeudi de 9h00 à 12h30,
 - * Mercredi et Vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00.
 - Sous format numérique dans les espaces France Service et notamment celui de Ferrières-en-Gâtinais au 13 rue du Lion d'Or aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Les dates et horaires auxquels le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Ferrières-en-Gâtinais:
 - Mardi 17 octobre 2023 de 14H00 à 17h00 (Date d'ouverture de l'enquête publique).
 - Mercredi 25 octobre 2023 de 14H00 à 17H00,
 - Mercredi 8 novembre 2023 de 9H00 à 12H00
 - Vendredi 17 novembre de 14H00 à 17H00 (Date de clôture de l'enquête publique).
- L'adresse du Commissaire-enquêteur pour réception des observations par courriers (adresse de la Mairie) ainsi que l'adresse mail pour recueillir les avis et observations du public au cours de l'enquête : ddpp-sei-ferrilog@loiret.gouv.fr
- La publicité faite à l'enquête

2.2 INFORMATION DU PUBLIC

L'arrêté du Madame La Préfète du Loiret du 19 septembre 2023 prescrivait que la publicité de l'enquête devait être réalisée ainsi :

« Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête publique est publié, par les soins de la Préfète du Loiret et aux frais du pétitionnaire, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux publiés dans le département du Loiret.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- *Affiché en mairie de Ferrières-en-Gâtinais, commune d'implantation du projet, et celles de Fontenay-sur-Loing, Griselles et Paucourt, comprises dans le périmètre d'affichage de 1 Km autour de l'installation classée projetée*
- *Publié sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Loiret,*

- *Affiché sur le site du projet par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre susvisé.*

La publicité de l'enquête a été assurée :

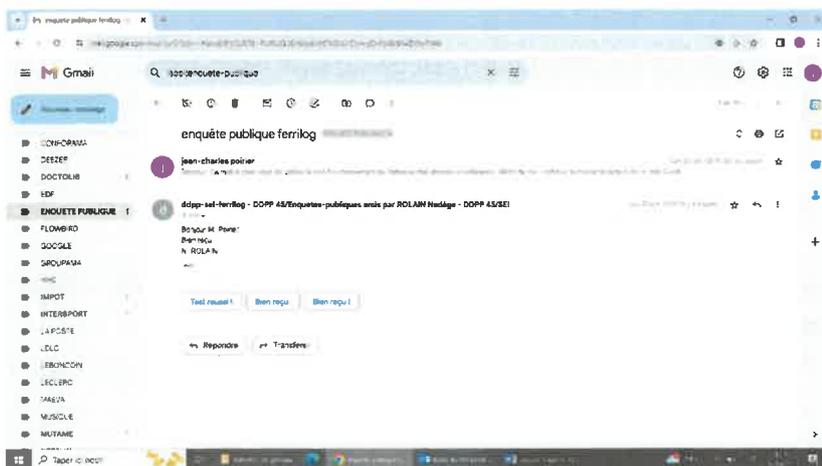
- Par voie de presse à la rubrique « Annonces légales » dans les journaux suivants :
 - *La République du Centre 45 du vendredi 29 septembre 2023*
 - *L'éclaireur du Gâtinais du mercredi 27 septembre 2023*
 - *L'éclaireur du Gâtinais du mercredi 18 octobre 2023*
 - *La République du Centre 45 du vendredi 20 octobre 2023*
- Par affichage durant toute la durée de l'enquête publique :
 - Sur 3 panneaux d'affichage réglementaires, de format A2 et de couleur jaune, implantés aux abords du site faisant l'objet de la demande d'autorisation Environnementale :
 - Au carrefour giratoire de l'échangeur de l'A19 avec la RD2007,
 - Au droit de l'entrée projetée du site, le long de la route forestière
 - Au droit du projet du bâtiment de logistique le long de la route forestière

Je me suis rendu sur place pour constater la présence des panneaux d'affichage réglementaires aux dates suivantes :

- Lundi 2 octobre 2023
- Vendredi 6 octobre 2023
- Mardi 17 octobre 2023
- Mercredi 25 octobre 2023
- Mercredi 8 novembre 2023
- Vendredi 17 novembre 2023

J'ai pu constater sur toutes ces dates la bonne présence de ces affichages, hormis le vendredi 17 novembre 2023 : le panneau d'affichage au droit du projet du bâtiment de logistique le long de la route forestière, était tombé et l'affichage avait disparu. Néanmoins, les deux autres panneaux étaient visibles sur cette date du 17 novembre 2023.

J'ai transmis un mail à l'adresse ddpp-sei-ferrilog@loiret.gouv.fr afin de m'assurer du bon fonctionnement de cette adresse. Les copies écrans ci-dessous confirment le bon fonctionnement de l'adresse mail.



Enfin, les Communes de Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Griselles et Paucourt m'ont transmis les certificats d'affichage joints en annexe.

Compte tenu de ces éléments, je considère que l'information du public a été réalisée de manière satisfaisante et conforme aux obligations légales.

2.3 PREPARATION DE L'ENQUETE ET VISITE DES LIEUX

Début septembre 2023, j'ai échangé avec Madame Nadège Rolain de la Direction départementale de la protection des populations du Loiret, Sécurité de l'environnement industriel, afin de définir les modalités organisationnelles de l'Enquête Publique.

Je me suis ensuite rapproché des Services de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, afin de caler l'organisation des permanences de l'Enquête Publique.

Le lundi 2 octobre 2023, j'ai pu échanger en visio-conférence avec Monsieur Julien Gouiffès Ingénieur Environnement au cabinet B27 SDE, mandataire de la société SCI FERRILOG. Au cours de cet entretien, Monsieur Julien Gouiffès m'a présenté les enjeux et objectifs du projet.

Cette même journée, je me suis déplacé sur le site pour contrôler d'une part l'affichage de l'avis, et d'autre part, analyser l'environnement général des parcelles du futur site.

Le 6 octobre 2023, j'ai pu récupérer le dossier officiel soumis à enquête Publique directement auprès de Madame Nadège Rolain, dans les locaux de la Direction départementale de la protection des populations du Loiret, Sécurité de l'environnement industriel. Cette rencontre a permis de faire le point de l'avancement de la procédure et différentes transmissions (courriers, courriels) passés. J'ai également paraphé l'ensemble des éléments des dossiers soumis à enquête publique.

Ce même jour, j'ai personnellement remis ce dossier aux services municipaux de la mairie de Ferrières-en-Gâtinais afin de m'assurer de la bonne prise en compte de l'organisation de cette Enquête Publique dans les locaux de la Mairie (salle affectée, mise à disposition numérique).

2.4 CLIMAT DE L'ENQUETE

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

Le public pouvait accéder sans problème au dossier d'enquête publique et exposer ses remarques.

Pour recevoir le public, le Commissaire-enquêteur disposait, lors des permanences, d'une salle, dont les conditions matérielles étaient tout à fait adéquates pour accueillir le public dans de bonnes conditions.

Pour autant, cette enquête n'a pas été suivie par le public lors des permanences.

Durant les quatre permanences, aucune personne n'est venue. Aucune observation n'a été émise, que ce soit sur le registre, par voie numérique ou par courrier.

2.5 CLOTURE DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est achevée le vendredi 17 novembre 2023 à 17H00. Le registre d'enquête présent en mairie de Ferrières-en-Gâtinais a été clos le soir même par le Commissaire-enquêteur et les pièces du dossier consignées dans le même temps.

2.6 COMMUNICATION DES OBSERVATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

Le procès-verbal de synthèse des observations a été transmis officiellement le 20 novembre 2023 par mail.

Un échange téléphonique a permis de bien préciser les éléments attendus.

Ont participés à cet échange :

- Monsieur Julien GOUIFFES, représentant la SCI FERRILOG,
- Monsieur Jean-Charles POIRIER, Commissaire Enquêteur,

Lors de cette échange, j'ai rappelé, comme indiqué dans le PV, ma demande au porteur de projet d'un mémoire en réponse.

J'ai reçu le mémoire en réponse le 1^{er} décembre 2023.

Le tableau suivant reprend les principales dates de l'enquête.

Date	Evénements
4 septembre 2023	Décision du tribunal administratif
Septembre 2023	Echanges téléphoniques avec Madame Rolain de la Direction Départementale de la Protection des populations, service Sécurité de l'environnement industriel, pour définir et valider les modalités d'organisation de l'Enquête Publique
19 septembre 2023	Arrêté Préfectoral prescrivant l'Enquête Publique
27 et 29 septembre 2023	Annonces légales dans les journaux La République du Centre et l'Eclaireur du Gâtinais – 1 ^{ère} parution
2 octobre 2023	Visio-conférence avec Mr Julien Gouiffès Ingénieur Environnement au cabinet B27 SDE, mandataire de la société SCI FERRILOG

2023–Ferrières-en-Gâtinais – Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

2 octobre 2023	Contrôle de l’affichage et analyse de l’environnement général du site projeté
6 octobre 2023	Réunion à Orléans avec Madame ROLAIN de la Direction Départementale de la Protection des populations, service Sécurité de l’environnement industriel, pour réception du dossier officiel mis à l’Enquête publique, et retour sur l’avancement de la procédure et des différentes transmissions réalisées Paraphage du dossier d’enquête publique
6 octobre 2023	Remise du dossier d’enquête publique en Mairie de Ferrières-en-Gâtinais par le Commissaire Enquêteur
17 octobre 2023	Début de l’enquête publique
17 octobre 2023	Première permanence
18 et 20 octobre 2023	Annonces légales dans les journaux La République du Centre, et l’Eclairer du Gâtinais – 2 ^{èmes} parutions
25 octobre 2023	Seconde permanence
8 novembre 2023	Troisième permanence
17 novembre 2023	Quatrième permanence
17 novembre 2023	Fin de l’enquête publique
20 novembre 2023	Transmission par mail du procès-verbal de synthèse des observations
20 novembre 2023	Echange téléphonique avec Mr Julien GOUIFFES
1 ^{er} décembre 2023	Remise du Mémoire par la SCI FERRILOG au Commissaire Enquêteur

3 ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 LES OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES

En application de l’article R.181-38 du Code de l’Environnement,

Les Conseils municipaux des Mairies suivantes : Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Griselles, Paucourt et les Conseils Communautaires de la Communauté de Communes des 4 Vallées ainsi que de la Communauté d’Agglomération Montargoise Et rives du Loing ont été invités, par courrier du 19 septembre 2023 de la Direction Départementale de la Protection des populations, service Sécurité de l’environnement industriel, à émettre leurs avis sur le projet.

L’avis de ces communes et de ces établissements Publics de Coopération Intercommunale devaient intervenir au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l’enquête, soit le 2 décembre 2023 à l’adresse mail suivante : ddpp-sei@loiret.gouv.fr

Au 2 décembre 2023, il a été constaté aucune transmission d’avis sur le projet.

En application du 3° de l'article R. 122-6 et du I de l'article 122-7 du code de l'environnement, la MRAE a été saisie du dossier de demande d'avis. Cet avis ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'étude d'impact présentée et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

L'avis reçus de la MRAE en date du 8 septembre 2023 a été annexé, dès le début de la procédure, au dossier présenté à l'enquête publique. Conformément à l'article L. 122-1 V du Code de l'environnement, le porteur de projet a apporté ces éléments de réponse en date du 4 octobre 2023. Cette réponse a également été présentée au dossier d'Enquête.

Le public y a donc eu accès au même titre que tous les autres documents.

Pour plus de précisions, vous trouvez ci-après les observations émises par la MRAE, ainsi que les réponses apportées par le porteur de projet.

➤ Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE)

Observations	Réponse de SCI FERRILOG
<p>La MRAE, dans son rapport, apporte trois recommandations :</p> <p>L'autorité environnementale note avec intérêt le taux de couverture photovoltaïque affiché de 50 % qui constitue une réponse à la règle 293 du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la région Centre-Val de Loire en matière de production d'énergies renouvelables, et contribue à diminuer les coûts énergétiques du projet.</p> <p>Néanmoins, le dossier précise en page 209 que « l'installation projetée en toiture permettra la production de 897,5 kWc ». Ce qui, au regard des caractéristiques présentées dans le dossier (410 Wc par panneau), représenterait moins de 2 200 panneaux, soit moins de 4 500 m² de surface de modules photovoltaïques. Cette puissance est par ailleurs incohérente avec le prévisionnel de production annuel de 8 097 MWh et avec les données en page 133 de l'étude d'impact qui mentionne 19 750 panneaux pour 8 097 kWc.</p> <p>L'autorité environnementale recommande de clarifier les éléments relatifs à la puissance photovoltaïque installée.</p> <p>Le dossier caractérise l'état de pollution de l'air environnant par l'intermédiaire de données Lig'Air4 (plateforme open-data « INTERqual'Air »). Au vu de ces données, l'étude mentionne que la qualité de l'air dans la commune est plutôt bonne. Il est précisé en page 78 de l'étude d'impact que des mesures de la qualité de l'air à proximité immédiate du site sont prévues (un devis signé est d'ailleurs joint en annexe).</p>	<p>Une erreur s'est glissée à la page 209 de l'étude d'impact, il fallait lire que « l'installation projetée en toiture permettra la production de 8 097 kWc » comme indiqué dans le reste du dossier. Ainsi, à titre d'information, avec une puissance supposée et théorique de 410 Wc par panneau, cela représenterait 19 750 panneaux sur l'ensemble de la toiture.</p>

L'étude présente les émissions atmosphériques générées par le trafic des véhicules induit par le projet (environ 180 poids lourds par jour pour 360 mouvements et 315 véhicules légers par jour pour 630 mouvements). L'étude du risque sanitaire qui est qualitative a été réalisée afin de déterminer l'impact du trafic généré par le projet sur la qualité de l'air. Cette étude conclut en l'absence d'impact sanitaire du projet sur les populations avoisinantes du fait du trafic routier et précise que les contributions du projet aux émissions de la zone d'étude sont négligeables. Le dossier indique que des mesures de limitation seront prises telles que la circulation à vitesse réduite sur le site.

De manière à consolider ces données, une mise à jour de cette étude au regard de l'état initial actualisé par l'étude mandatée récemment serait pertinente.

L'autorité environnementale recommande de mettre à jour l'étude sanitaire sur la base des données de l'étude de qualité de l'air qui sera réalisée au droit du site.

Le dossier présente une étude des émissions de gaz à effet de serre. Cette étude concerne les émissions directes de CO₂, selon le guide méthodologique pour la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre dans les études d'impact (ministère de la transition écologique, février 2022). L'étude retient les émissions liées à la réaffectation des sols, les émissions liées à la mise en œuvre des matériaux de construction (émissions des engins de chantier) et les émissions liées au chauffage du bâtiment.

La première émission affectée par le projet résulte de son implantation. Le site est actuellement occupé par des monocultures intensives. Afin de déterminer la capacité de stockage carbone du terrain, le pétitionnaire a utilisé l'outil « Aldo », développé par l'Ademe, qui permet de connaître l'état des stocks en fonction de l'occupation des sols. La rétention dans les 30 premiers centimètres serait de 835,5 t de carbone. Cette capacité de stockage du sol sera perdue du fait de la réaffectation de l'usage du sol mais sera partiellement compensée par l'aménagement paysager de la parcelle. Ainsi, à partir des données issues du même outil, le pétitionnaire a estimé une perte d'environ 218,5 t de stockage de carbone dans les sols suite à la mise en place du projet.

L'étude de la qualité d'air a été finalisée et intégrée au dossier de l'Enquête publique (intégrée au mémoire en réponse à la MRAE). Les mesures ont été réalisées du 30 août au 7 septembre 2023 sur 4 emplacements sélectionnés autour du site afin de réaliser une qualification initiale.

La mesure a ciblé les polluants gazeux :

- Dioxyde d'azote (NO₂),
- Benzène (C₆H₆),
- Dioxyde de soufre (SO₂),

et les polluants particuliers :

- Particules fines inférieures à 10 micromètres (PM₁₀).

L'étude conclue en informant que la qualité de l'air peut être considérée comme non dégradée avec des concentrations qui n'excèdent pas les valeurs limites réglementaires.

<p>La construction du bâtiment entraîne des impacts sur les rejets de gaz à effet de serre via les consommations énergétiques d'électricité, de chauffage, d'éclairage ou de climatisation. Concernant la régulation climatique, elle sera assurée par des pompes à chaleur pour éviter l'usage du gaz naturel pour le chauffage de l'entrepôt.</p> <p>Concernant les émissions indirectes de GES liées au trafic routier engendré par le projet, le dossier choisit d'ignorer cet enjeu clé pour lequel les activités de logistique sont pourtant parmi les principales contributrices en indiquant simplement en page 130 de l'étude d'impact que « la pollution atmosphérique liée aux véhicules circulant sur le site produira divers gaz [dont certains sont] à effet de serre (CO, CO₂, COV, N₂O, etc.) mais sans évolution notable par rapport à la situation actuelle ». Paradoxalement, le dossier précise (page 254 de l'étude d'impact) que « le transport de marchandises est une des facettes principales de l'activité de logistique, [qu'] un effort est fourni afin de réduire les émissions émises par la flotte de véhicules ».</p> <p>L'étude ne quantifie pas les émissions de gaz à effet de serre pour chaque compartiment étudié dans l'étude qualitative ni les émissions de gaz à effet de serre liées au trafic routier. Le dossier ne propose pas de mesures de réduction et de compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à horizon 2050.</p> <p>L'autorité environnementale recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'évaluer l'ensemble des émissions relatives à la mise en œuvre et l'exploitation du projet, - De proposer des mesures de réduction et de compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050, 	<p>L'actuel projet porté par la société Ferrilog, filiale de Valimmo (société détenant la SCI FERRILOG), de création d'un bâtiment logistique est destiné à un usage de réception, stockage et d'expédition. L'étude trafic jointe à l'étude d'impact démontre que ce projet engendre une augmentation de la circulation des véhicules légers et des poids-lourds. La voie nouvelle, en drainant la quasi-totalité du flux induit par le projet ainsi qu'une partie du flux actuellement mesuré, permet de soulager de manière conséquente le carrefour, et offre ainsi des conditions de circulation prévisionnelles fluides, y compris à long terme.</p> <p>Concernant l'activité logistique et le déplacement des marchandises en réception / livraison, plusieurs axes d'amélioration ont été étudiés dans le cadre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emplacement de Ferrières-en Gâtinais a été retenu par la SCI FERRILOG pour la société Cultura qui y entreposera des livres, de peintures, de jeux vidéo, de jeux de société, de DVD, de puzzles, etc. Cet emplacement géographique a été retenu car il représente un barycentre géographique vis-à-vis des points de livraison de la société. Cet emplacement permettra donc d'optimiser les transports de marchandises et donc de limiter au maximum les kilomètres parcourus par les poids lourds. - Une étude de livraison des marchandises en Fret Ferroviaire entre LE HAVRE et FLEURY LES AUBRAIS est en cours. Cette étude si elle aboutit permettra une diminution très importante de la part routière dans la circulation des marchandises transitant sur le site.
--	--

- La vitesse sera limitée à l'intérieur du site, et il sera obligatoire d'arrêter les moteurs des poids-lourds en phase de chargement/déchargement pour limiter les gaz d'échappement des véhicules

La zone de chalandise prévisionnelle des poids-lourds du projet recouvre l'ensemble du territoire métropolitain, du fait de l'échelle de la zone de chalandise, il ne semble pas envisageable de réaliser une étude sur les émissions atmosphériques à ce stade, celles-ci étant confondues avec l'ensemble du trafic routier métropolitain.

Cependant, comme précisé précédemment, l'utilisateur de l'entrepôt est engagé dans une démarche de réduction des impacts carbone du trafic induit par son activité. Dans le cadre des certifications environnementales visées sur ce projet (BREEAM et BIODIVERCITY), une analyse du cycle de vie du bâtiment (comprenant aménagement extérieur et utilisation du bâtiment) sera réalisée. Celle-ci permettra d'extraire les données d'émissions carbone du projet complet. L'analyse de cycle de vie permettra également de suivre les émissions émises pendant la phase de chantier. Au-delà du constat et du calcul de ce bilan carbone, le porteur de projet travaille sur des axes spécifiques pour permettre de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en lien avec sa politique de neutralité carbone. Pour rappel, la construction d'un entrepôt peut entraîner des impacts sur les rejets de gaz à effet de serre via les consommations énergétiques d'électricité, de chauffage, d'éclairage ou de climatisation. Le bâtiment sera conçu pour être performant en termes d'efficacité énergétique du bâti et de consommation énergétique, permettant ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre grâce à des systèmes optimisés et efficaces. Concernant l'isolation du bâtiment, il est retenu les dispositions suivantes :

- Isolant en toiture constitué de laine de roche,
- Etanchéité toiture en membrane PVC de couleur claire pour permettre la réflexion des rayons du soleil,
- Vitrages pour apport de lumière naturelle traités anti-uv,
- Protection des quais avec des lames PVC pour éviter les déperditions thermiques au moment du chargement et du déchargement.

Concernant le chauffage du bâtiment, il sera assuré par des pompes à chaleur de type roof-top fonctionnant par free-cooling (récupération d'air à température médiane pour refroidir ou réchauffer. Ce système évite l'usage du gaz naturel pour le chauffage de l'entrepôt. Enfin, avec la mise en place de 19 750 panneaux photovoltaïques sur la toiture, l'établissement pourra produire 8 097 kWc d'électricité. Avec cette production, l'établissement sera quasi-autonome sur le plan énergétique. De plus, l'établissement a été conçu pour permettre une consommation d'énergie fossile qui soit la plus limitée possible. Restent ensuite les consommations fossiles liées à l'activité logistique qui y sera exercée. Concernant les déplacements des collaborateurs :

	<ul style="list-style-type: none"> - A la livraison du bâtiment 50 places de stationnement sur 385 seront équipées de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Le parking sera par contre aménagé pour qu'à terme 100% des places soient équipées de bornes de recharge. - Le projet prévoit également l'aménagement de 100 places pour vélos et trottinettes et l'aménagement d'une piste cyclable entre la gare de Ferrières et le site logistique. - La mise en place d'une navette par bus entre la gare de Montargis et le site logistique est également à l'étude. - Il est également prévu la mise en place d'une application permettant d'organiser le covoiturage entre salariés du site. <p>La société Cultura, futur exploitant du site développé par Valimmo possède une politique ambitieuse et proactive pour tendre vers la neutralité carbone de ses activités. Plusieurs axes de travail sont étudiés pour permettre une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et la réduction de l'empreinte carbone :</p> <p>Cultura s'est engagée à calculer chaque année son empreinte carbone afin de piloter au mieux sa trajectoire de décarbonation. Sans y être à ce jour contrainte d'un point de vue réglementaire, Cultura démontre ainsi sa volonté de s'engager dans une démarche de transformation effective de ses activités.</p> <p>Fin 2021, Cultura, accompagnée par un cabinet d'évaluation d'empreinte carbone, a mesuré ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur selon le protocole international (GHG Protocol) développé par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development, sur la base de l'année 2019, période de référence hors Covid (atypique). La période de référence pour le calcul de notre deuxième empreinte carbone est l'année 2022, qui correspond à une année calendaire caractéristique de l'activité de Cultura (périmètre France métropole hors franchises). En 2022, les activités de Cultura ont engendré l'émission de 189 438 tonnes de CO2 équivalent :</p> <p>L'offre de Cultura constitue le principal poste d'émissions de GES (59 %). Les attentes des clients, le contexte international et de nos marchés, la transformation de Cultura vers une plateforme culturelle et artistique omnicanale et durable impliquent une réorganisation de l'offre et du sourcing autour de l'écoconception, de la relocalisation et d'une politique d'achats raisonnée.</p> <p>Les actions mises en œuvre par Cultura pour permettre une offre plus écoresponsable sont les suivantes.</p> <p>* Pour éco-concevoir les PMT (produit et emballage) et réduire l'empreinte environnementale de ces produits, Cultura mène les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de l'auto-label « Sourire au monde » (offres éco-responsable),
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la démarche de forte baisse des émissions de GES, les efforts mis en place par nos parties prenantes dont nos fournisseurs doivent contribuer à hauteur de l'objectif, - En 2022, Cultura a renouvelé et amélioré sa collection de bagagerie élaborée à base de plastiques recyclés et bouteilles en plastiques transformées en fibres textiles, - Sourcer des fournisseurs européens pour rapprocher la chaîne d'approvisionnement - Attachés à limiter l'appauvrissement des matières naturelles, etc <p>Responsabilité envers le bois et la pâte à papier, ressources renouvelables dont dépendent le commerce de Cultura :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction du taux de retour des clients, - Lancement d'un programme de changement de production pour utiliser des ressources plus responsables, etc. <p>Cultura développé également des modèles d'affaires circulaires pour créer de la valeur durable, en permettant aux clients de pratiquer une activité culturelle et artistique tout en minimisant l'utilisation de nouvelles ressources pour y parvenir. Plusieurs actions ont vu le jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour promouvoir la vente de produits d'occasion, différentes actions ont vu le jour : Partenariat avec Lili (kiosque de livres d'occasion), Mise en place du service Okazio, plateforme dédiée à l'achat et la vente de produits culturels, créatifs et éducatifs de seconde main entre particuliers - Pour promouvoir la location de produits, plusieurs chantiers ont été lancés: Partenaire de Petite Marelle depuis 2021 (location de jeux et jouets), Cultura a lancé la location d'instruments de musique, - Pour promouvoir la réparation des produits: Des ateliers d'entretien et de réparation des instruments de musique sont présents dans 77 magasins. - Cultura œuvre quotidiennement à inciter les clients à consommer mieux, les actions suivantes ont été menées : Renouvellement dans tous les magasins de l'opération mettant en avant une sélection d'articles sur les thématiques de la nature et du développement durable, Les 3 récoltes annuelles de livres. <p>Cultura s'engage pour une chaîne de logistique plus durable, l'objectif de réduction de ses émissions de GES anime la réflexion stratégique autour de l'optimisation de la chaîne logistique, avec deux angles d'action : réduire l'empreinte liée au transport des produits et réduire les déchets issus de la chaîne logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le transport des produits : politique du zéro avion pour les PMT (produits et emballages), une partie de ces PMT provenant d'Asie sont livrés par des porte-conteneurs, propulsés au gaz naturel liquéfié, lancement du projet « transport par train », introduction de nouvelles palettes en plastique recyclé, etc. - Cultura est également engagée dans un processus de réduction de ses déchets, avec notamment l'utilisation de carton recyclé et
--	--

	<p>recyclable pour les emballages e-commerce, partenariat avec BIC et TERACYCLE pour transformés et réutilisés les instruments d'écritures en mobiliers 100% recyclés et recyclables, campagne de recyclage des cartes cadeaux, etc.</p> <p>Enfin Cultura optimise son efficacité énergétique pour réduire son empreinte d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour améliorer le suivi de notre consommation énergétique, Cultura a mis en œuvre: Une solution globale pour piloter en temps réel, les équipements énergivores de son réseau de bâtiments, Une plateforme énergétique opérationnelle en temps réel et accessible 24/7, - Réduction de la consommation des établissements dont Cultura est propriétaire ou locataires : Contrats d'énergie garantissant une énergie renouvelable 100% française, produite à partir d'installations déjà amorties, L'objectif d'atteindre 40% d'énergie produite sur site avec l'installation de panneaux photovoltaïques, Limitation de la consommation énergétique de l'ensemble des bâtiments à 85 kW ef/m² d'ici à 2030, Généralisation de systèmes de chauffage et climatisation automatique, etc. <p>Ces multiples actions mises en en place par Cultura pour tendre vers la neutralité carbone d'ici à 2050 bénéficieront à l'exploitation du futur bâtiment logistique porté par la SCI FERRILOG. En effet, le « scop » de l'empreinte carbone de Cultura englobe son activité logistique.</p> <p>L'ensemble des engagements environnementaux d'ores et déjà pris par Cultura pour 2030 sont autant de garanties de l'implication du futur exploitant Cultura dans l'exploitation du bâtiment logistique quant à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.</p>
--	--

A la lecture et l'analyse des réponses apportées par le porteur de projet, le commissaire-enquêteur n'a pas de remarques complémentaires sur :

- La demande de clarification des éléments relatifs à la puissance photovoltaïque installée,
- La mise à jour de l'étude de la qualité de l'air.

Concernant la demande d'évaluation de l'ensemble des émissions relatives à la mise en œuvre et l'exploitation du projet, le commissaire-enquêteur estime que le porteur de projet apporte peu d'éléments (référence à une étude livraison par fret non terminée à ce jour, emplacement géographique optimisé mais sans analyse comparative, projet non aboutit à ce jour d'une analyse de cycle de vie en vue d'objectifs de certifications environnementales).

Enfin, sur la demande des mesures de réduction et de compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050, le commissaire enquêteur note que la démarche globale du futur exploitant du site est engagée. Le diagnostic est établi et plusieurs axes stratégiques sont déployées. Des mesures concrètes sont d'ores et déjà mises en œuvre. Le Commissaire enquêteur regrette néanmoins que ces mesures ne soient pas accompagnées systématiquement d'objectifs chiffrés et des indicateurs ciblés permettant de suivre les résultats en terme de réduction de carbone.

3.2 DECOMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Durant les quatre permanences, aucune personne n'est venue. Aucune observation n'a été émise, que ce soit sur le registre, par voie numérique ou par courrier.

3.3 TABLEAU DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Il n'y pas de tableau de synthèse d'observation compte tenu de l'absence d'observation émise.

3.4 MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAIRE

Le mémoire en réponse du pétitionnaire est arrivé le 1^{er} décembre 2023.

3.5 OBSERVATIONS DU PUBLIC, REPONSES DU PETITIONNAIRE, COMMENTAIRES ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

3.5.1 Commentaires et Avis sur les observations du public

Le PV de synthèses des observations informe la SCI FERRILOG de l'absence d'observations, d'avis et de remarques du public sur le projet. J'ai complété ce PV de synthèses par 2 questions.

A la suite de la question, il y a la réponse du porteur de projet, suivie, en caractères gras et italiques, du point de vue du Commissaire-enquêteur.

Question 1 :

Pour justifier de la maîtrise foncière, le dossier contient une attestation notariale de Maître Antony TERNY en date du 14 avril 2023, informant que la société SCI FERRILOG est bénéficiaire d'une promesse unilatérale de vente expirant le 29 décembre 2023 des parcelles notées :

Section	N°	Superficie
YE	40	0ha34a72ca
YE	66	6ha61a09ca
YE	78	10ha10a76ca

Or, dans les pièces (pièces écrites du permis de construire, étude d'impact, tableau parcelles cadastrales), il est indiqué à plusieurs reprises que le projet se situe sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Superficie
YE	40p	1 097 mètres carrés
YE	66	63 109 mètres carrés
YE	72p	102 897 mètres carrés

Il a été demandé la transmission d'éléments permettant de clarifier ces différences de dénomination et de superficie.

Réponse du porteur de projet :

Au moment de la constitution du dossier du permis de construire, les données relatives à la dénomination et à la superficie des parcelles étaient issues du plan cadastral disponible sur le site cadastre.gouv). À cette période, notre terrain était inclus dans les parcelles YE 40, YE 66, et YE 72. Deux de ces parcelles (40 et 72) dépassaient notre limite de propriété, ce qui a été notifié en ajoutant un "p" à la fin de leur numéro, avec les superficies ajustées en conséquence.

La justification de la maîtrise foncière, présentée en pièce 4 de notre DDAE et datée du 14 avril 2023, précède des modifications ultérieures. À cette date, la parcelle 72 a été mise à jour et subdivisée en plusieurs parcelles, parmi lesquelles la numéro 78 correspond à notre limite de propriété. Cependant, la parcelle 40 demeure inchangée à ce jour et n'a pas encore fait l'objet d'une mise à jour.

Le Commissaire-enquêteur :

Les éléments transmis permettent de clarifier les différences de dénomination et de surface des parcelles. Je n'ai pas de remarques complémentaires.

Question 2 :

Il a été demandé si possible la transmission d'informations sur l'avancement de la cession prévue entre les parties indiquées à l'attestation notariale.

Réponse du porteur de projet :

La pièce 4 du dossier DDAE atteste de la MAITRISE FONCIERE du terrain dit lot 2 de la ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais par la société SCI FERRILOG. Cette attestation a été rédigée et certifiée par Maître Antony TERNY, notaire de la Maitrise d'ouvrage sur l'opération. Cette maîtrise foncière de la société SCI FERRILOG a été actée via un avenant à la promesse de vente initiale.

Cet avenant avait pour objet de prendre acte de la substitution de la société SCI FERRILOG, Bénéficiaire Substitué, dans le bénéfice de la Promesse de vente du lot 2 en lieu et place du bénéficiaire initial (SCI Vailog). Dans cet avenant, les conditions suspensives pour l'acquisition définitive du foncier Lot 2 ont été mises à jour. Ces conditions sont les suivantes :

- Condition n°1 : Obtention d'un permis de construire exprès, exécutoire et définitif, autorisant la réalisation du projet SCI FERRILOG, avec dépôt d'un dossier de permis de construire au plus tard le 30 juin 2023,

Statut à ce jour de la condition : le dossier a été déposé le 21 avril 2023 et est en cours d'enquête publique. Selon notre calendrier d'instruction, nous anticipons l'obtention du permis de construire en février 2024, soit un permis définitif et purgé de tout recours en mai 2024 (3 mois de recours).

- Condition n°2 : Obtention de l'autorisation d'exploiter sur le lot 2 les activités relevant du régime des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), conforme(s) au Projet de Construction du Bénéficiaire.

Statut à ce jour de la condition : Le dossier DDAE a été déposé le 24 avril 2023 et est en cours d'enquête publique. Selon notre calendrier, nous anticipons l'obtention de l'arrêté préfectoral

d'exploitation en février 2024, soit un arrêté préfectoral d'exploitation définitif et purgé de tout recours en juin 2024 (période de 4 mois de recours).

Une fois ces deux conditions suspensives levées, le bénéficiaire de la promesse de vente (SCI FERRILOG) pourra acquérir de manière définitive le foncier du lot 2 et ensuite démarrer les travaux de son projet.

Le Commissaire-enquêteur :

Les éléments transmis me permettent de prendre connaissance des conditions suspensives non indiquées dans le dossier initial. Je n'ai pas de remarques complémentaires.

3.5.2 Avis du Commissaire-enquêteur sur le dossier soumis à l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête est complet.

La société SCI FERRILOG s'est fait accompagner par les cabinets suivants pour l'élaboration du dossier :

- B27 SDE, mandataire pour la dépose du dossier de demande d'autorisation environnementale, (étude d'impact, description des procédés, étude de danger et ses annexes, analyse de la conformité du projet avec les arrêtés ministériels, mémoire en réponse à la MRAE)
- SARL d'Architecture ARCHI-FACTORY pour l'ensemble des pièces du permis de construire

Les documents sont très techniques et assez complexes sur plusieurs aspects. Néanmoins, le résumé non technique de l'étude d'impact et la note de présentation non technique permettent au grand public de mieux appréhender les enjeux du projet.

3.6 CONCLUSION GENERALE

Au vu :

- De l'analyse du dossier soumis à l'enquête,
- Du déroulement régulier de celle-ci,
- De l'absence d'observations,
- Des renseignements recueillis au cours de l'enquête,
- Des reconnaissances effectuées sur place par le Commissaire-enquêteur,

Il apparaît que la durée de l'enquête publique et les modalités de sa mise en œuvre étaient nécessaires et suffisantes sans qu'il ait été besoin de prolonger son délai ou d'organiser des réunions d'information et d'échange avec le public.

Il apparaît encore que :

- Les règles de forme,
- De publication de l'avis d'enquête,
- De tenue à la disposition du public du dossier et du registre d'enquête,
- De présence du Commissaire-enquêteur en Mairie aux heures et jours prescrits,
- D'ouverture et de clôture du registre d'enquête,

Ont été scrupuleusement respectés. Ceci est vérifiable.

Dans ces conditions, le Commissaire-enquêteur estime avoir agi dans le respect de la Loi et ainsi pouvoir émettre sur les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentée par la société SCI FERRILOG, un avis fondé qui fait l'objet des "Conclusions motivées et avis du Commissaire-enquêteur", joints à la suite du présent rapport.

Le Commissaire-enquêteur tient aussi à souligner la qualité des relations entretenues avec l'ensemble des interlocuteurs et à remercier les uns et les autres.

Fait à POILLY-LEZ-GIEN, le 6 décembre 2023

Jean-Charles POIRIER



Commissaire-enquêteur

COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ SCI FERRILOG

Cadre juridique :

- Code de l'Environnement
- Nomination du Commissaire-enquêteur par la décision du Tribunal Administratif d'Orléans n° E23000145 / 45 du 4 septembre 2023
- Arrêté, en date du 19 septembre 2023, de Madame La Préfète du Loiret qui prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

Présentation, cadre et objet de l'enquête

La société VAILOG FRANCE souhaite implanter un bâtiment industriel à usage d'entreposage sur un terrain de 242 725 m² sur la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais (45 210).

Ce terrain d'assiette est délimité :

- A l'Ouest, par le golf de Vaugouard-Montargis puis une zone industrielle traversée par la route département 2007,
- Au Nord, par des champs agricoles puis par le centre-ville de la commune de Ferrières-en-Gâtinais,
- A l'Est par la forêt Domaniale de Montargis,
- Au Sud, par les terrains de la ZAC Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais puis par l'autoroute A19.

Avec le poste de garde, la surface plancher totale de l'opération est égale à 118 123,8 m².

L'entrepôt est destiné à accueillir une activité d'entreposage et de logistique s'appliquant à des marchandises diverses. Il est envisagé la présence, en période de pointe, de 500 personnes dans cet établissement qui suivant la période de l'année, pourra être amené à être en activité 24h/24 et 7j/7. L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

La zone d'entreposage sera divisée en 10 cellules de stockage d'environ 12 000 mètres carrés chacune.

A titre indicatif, en équivalent palettes complètes, le nombre de palettes de marchandises combustibles courantes stockées dans le bâtiment sera donc de l'ordre de 230 000. Le poids moyen d'une palette étant de l'ordre de 500 kg (matières combustibles), le poids total de matière combustible dans le bâtiment sera de 115 000 t.

La demande d'autorisation environnementale concerne les rubriques 1450-1, 1510-1, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le stockage maximal envisagé dans le bâtiment consiste en :

- 20 tonnes de solides inflammables classés sous la rubrique 1450-1,
- 230 000 équivalents palettes de 500 kg, soit une quantité maximale entreposée de 115 000 t de produits classés sous la rubrique 1510,
- ou 331 200 m³ de papiers ou de matériaux combustibles analogues classés sous la rubrique 1530,
- ou 331 200 m³ de bois ou de matériaux combustibles analogues classés sous la rubrique 1532,
- ou 331 200 m³ de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques à l'état intermédiaires ou sous forme des matières premières) classés sous la rubrique 2662,

- ou 331 200 m³ de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires classés sous la rubrique 2663-1,
- ou 331 200 m³ de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires classés sous la rubrique 2663-2.

En cas de besoin, le bâtiment pourra également accueillir, suivant les règles de compatibilité :

- 500 tonnes de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 classés sous la rubrique 4331-2 (régime de l'enregistrement),
- 500 tonnes de liquides de point éclair compris entre 60° C et 93°C, à l'exception des boissons alcoolisées, classés sous la rubrique 1436-2 (régime de la déclaration),
- Un Atelier de charge d'accumulateurs lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable étant de 1000 kW, classé sous la rubrique 2925-1 (régime de la déclaration),
- 1 tonne de gaz inflammables catégorie 1 et 2 classé sous la rubrique 4310-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique),
- 30 tonnes d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1, 2, classés sous la rubrique 4320-2 (régime de la déclaration),
- 500 tonnes d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1 classés sous la rubrique 4321-2 (régime de la déclaration),
- 2 tonnes de liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée, classés sous la rubrique 4330-2 (régime de la déclaration),
- 40 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 classés sous la rubrique 4510-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique)
- 110 tonnes de produits dangereux pour l'environnement catégorie 2 classés sous la rubrique 4511-2 (régime de la déclaration avec contrôle périodique),
- 490m³ ou 900 tonnes d'alcools de bouche classés sous la rubrique 4755-2b (régime de la déclaration avec contrôle périodique),

Le présent projet est également soumis au dépôt d'une demande de permis de construire au titre du code de l'urbanisme et notamment son article L 421-1 et suivants, L425-1, L425-14.

Déroulement de l'enquête

Par décision n°E23000145 / 45 du 4 septembre 2023, Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans, a désigné Monsieur Jean-Charles POIRIER, Commissaire enquêteur, pour conduire l'enquête.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2023, l'enquête publique a été ouverte le 17 octobre 2023 pour se terminer le 17 novembre 2023 à 17H00, soit 32 jours consécutifs.

Les quatre permanences prévues ont été tenues. Le dossier et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public en mairie de Ferrières-en-Gâtinais pendant toute la durée de l'enquête. Des courriers pouvaient être adressés au Commissaire-enquêteur.

2023-Ferrières-en-Gâtinais – demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Rapport d'enquête (E23000145 / 45)

Conclusions et avis du Commissaire-enquêteur

page 25

Lors de chaque permanence, j'étais disponible et présent pour entendre toute observation, remarque et/ou avis. Aucune personne n'est venue me rencontrer.

Les dispositions de l'ordonnance 2016-1060 du 3 août 2016 et de son décret d'application du 25 avril 2017 (dossier consultable sur le site internet de la Préfecture, envoi d'observation possible sur une adresse mail, observations consultables en ligne) ont été respectées.

Afin de respecter le délai légal de quinze jours, l'affichage dans les mairies situées dans le périmètre d'affichage réglementaire a été réalisé. L'ensemble des certificats d'affichage est joint en annexe.

La publicité légale a été faite dans quatre journaux locaux, habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales.

L'enquête a été clôturée, pour l'ensemble des dispositions offertes, le vendredi 17 novembre 2023 à 17H00.

Le registre a été clôturé et repris par le Commissaire-enquêteur. Le dossier vérifié dans sa complétude a été laissé à la commune aux fins d'archivage.

Le 20 novembre 2023, le Procès-verbal de synthèse a été transmis par mail à Monsieur Julien Gouiffes, représentant la société SCI FERRILOG. Un échange téléphonique entre le Commissaire Enquêteur et Monsieur Julien GOUIFFES, représentant la SCI FERRILOG, a permis de bien préciser les éléments attendus.

Le mémoire en réponse de la société SCI FERRILOG a été transmis le 1er décembre 2023.

Le Commissaire-enquêteur considère donc que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires et aux prescriptions de l'arrêté. Le public qui le désirait pouvait de plusieurs façons, consulter le dossier et s'exprimer sur le projet présenté par la société SCI FERRILOG.

Participation du Public et analyse des observations

Durant les quatre permanences, aucune personne n'est venue. Aucune observation n'a été émise, que ce soit sur le registre, par voie numérique ou par courrier. Ce constat peut s'expliquer par les procédures assez récentes d'Enquêtes Publiques pour :

- La création de la Zone d'Activité Concertée « L'Eco-Parc »,
- L'Autorisation Environnementale et le permis de construire d'un bâtiment logistique similaire au projet de la société SCI FERRILOG,

Analyse et conclusions du Commissaire-enquêteur sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Pour construire et argumenter son avis, le Commissaire-enquêteur s'est appuyé sur :

- ✓ le dossier présenté à l'enquête publique,
- ✓ L'absence d'avis, remarques et observations du Public,
- ✓ L'absence d'avis des Communes, Communauté de Commune et d'Agglomération situées dans le périmètre de l'enquête publique
- ✓ L'avis des services de l'Etat,
- ✓ L'avis de la MRAE,
- ✓ Les visites effectuées sur le terrain, ainsi que ses recherches personnelles.

Sur le choix et la conduite de la procédure des demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentée par la société SCI FERRILOG pour la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Le Commissaire-enquêteur constate que le projet est soumis :

- Pour ce qui concerne les activités classées au titre de la protection de l'environnement (activités ICPE), à autorisation au titre des rubriques :
 - o 1450-1 (stockage de 20 tonnes de solides inflammables)
 - o 1510-1 (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes)
 - o Ou 1530 (stockage de 331 200 m3 de papiers ou de matériaux combustibles analogues)
 - o Ou 1532 (stockage de 331 200 m3 de bois ou de matériaux combustibles)
 - o Ou 2662 (stockage de 331 200 m3 de polymères : matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques à l'état intermédiaires ou sous forme des matières premières)
 - o Ou 2663-1 (stockage de 331 200 m3 de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires)
 - o Ou 2663-2 (stockage de 331 200 m3 de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères alvéolaires)
- Pour ce qui concerne le code de l'urbanisme, à l'autorisation du permis de construire en application des article L 421-1 et suivants, L425-1, L425-14.

Le Commissaire-enquêteur précise également que le site sera classé,

- Pour ce qui concerne les activités classées au titre de la protection de l'environnement (activités ICPE), à Enregistrement au titre de la rubrique 4331-2 (capacité de stockage de 500 tonnes de liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330)
- Pour ce qui concerne les activités classées au titre de la protection de l'environnement (activités ICPE), à Déclaration au titre des rubriques :

- 1436-2 (Stockage ou emploi de 500 tonnes de liquides de point éclair compris entre 60° C et 93°C, à l'exception des boissons alcoolisées.)
- 2925-1 (Atelier de charge d'accumulateurs lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable étant de 1000 kW)
- 4310-2 (stockage de 1 tonne de Gaz inflammables catégorie 1 et 2)
- 4320-2 (stockage de 30 tonnes d'Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. 2)
- 4321-2 (stockage de 500 tonnes Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1)
- 4330-2 (stockage de 2 tonnes Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée (1))
- 4510-2 (stockage de 40 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1)
- 4511-2 (stockage de 110 tonnes de produits Dangereux pour l'environnement catégorie 2)
- 4755-2b (stockage de 490m3 ou 900 tonnes d'alcools de bouche susceptible d'être présente dans l'installation)

- Pour ce qui concerne les activités classées au titre de la Loi sur l'eau (activités IOTA) à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 (déclaration d'un rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, soit une surface de 16 ha 71a 03ca)

Le Commissaire-enquêteur précise enfin que ce projet s'inscrit dans le cadre de la ZAC de l'Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais et que celle-ci a été autorisée par arrêté préfectoral du 17 juin 2022. Le projet est conforme en tout point à l'autorisation préfectorale de cette ZAC.

En date du 24 avril 2023, la société SCI FERRILOG a déposé une demande d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Eco-parc de Ferrières-en-Gâtinais.

L'inspecteur de l'Environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement Et du logement Centre Val de Loire a remis son rapport le 11 août 2023 en informant que le dossier de demande de la société SCI FERRILOG était régulier et que la suite de la procédure pouvait être engagée.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Centre-Val de Loire, a été rendu en date du 8 septembre 2023. Cet avis de la MRAE ainsi que les éléments de réponse apportés par la société SCI FERRILOG ont été repris et rassemblés dans le dossier de l'enquête publique, dont l'essentiel des conclusions est repris dans le présent rapport.

Par sa décision du 4 septembre 2023 n° E23000145 / 45, le Tribunal Administratif d'ORLEANS a désigné Monsieur Jean-Charles POIRIER, en qualité de Commissaire-enquêteur, pour conduire

l'enquête publique unique ayant pour objet les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais.

Par arrêté du 19 septembre 2023, Madame La Préfète du Loiret a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais.

En application de l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, les Conseils municipaux des Mairies suivantes : Ferrières-en-Gâtinais, Fontenay-sur-Loing, Griselles, Paucourt ainsi que les Conseils Communautaires de la Communauté des Communes des 4 Vallées et de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing ont été invités, par courrier du 19 septembre 2023 de la Direction Départementale de la Protection des populations, service Sécurité de l'environnement industriel, à émettre leurs avis au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête, soit le 2 décembre 2023.

Aussi, le Commissaire-enquêteur considère que la procédure de demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire est conforme aux dispositions règlementaires.

Sur le dossier soumis à l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique unique de demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire, en application des Codes de l'Environnement et de l'Urbanisme doit donc contenir :

Dossier de demande d'autorisation environnementale

- Mandat de dépôt
- Description des procédés
- Présentation non technique
- Justificatif de la maîtrise foncière
- Résumé de l'étude d'impact
- Etude d'impact et ses annexes
 - o Niveau sonore initial et modélisation
 - o Etude de circulation et d'accessibilité
 - o Etude de compensation agricole
 - o Etude géotechnique
 - o Fiche climatologique
 - o Etude faune flore
 - o Notice hydraulique
 - o Arrêté archéologique
 - o Devis étude initial qualité de l'air
- Etude de dangers et ses annexes
 - o Note d'accidentologie d'entrepôt de matières combustibles,
 - o Système de chauffage et de régulation de l'air ambiant prévu,
 - o Etude des flux thermiques,
 - o Modélisation dispersion atmosphérique des toxiques en cas d'incendie,
 - o Installation foudre analyse du risque foudre,

- Note technique sur les principes structuraux et les études de mode de ruine,
- Capacités techniques et financières
- Avis sur la remise en état du site
- Plan de situation
- Eléments graphiques
- Plans de rayon 35 mètres
- Analyse de la conformité du projet aux arrêtés ministériels
- Avis délibéré N°2022-4195 du 8 septembre 2023 de la MRAE
- Réponse de la société SCI FERRILOG

Dossier de demande de permis de construire

Cerfa N°13409*11

- Plan de situation du projet
- Plan masse et de toiture, principe aménagement paysager
- Plan niveau 0
- Plan Bâtiment A - Mezzanine R+1
- Plan Bâtiment A - Mezzanine R+2
- Plan Bâtiment A – Coupes d’insertion et façades
- Plan Bâtiment A – Bureaux / locaux sociaux
- Plan Bâtiments annexes
- Plan de principe des réseaux divers
- Plan de principe des réseaux d’assainissement
- Pièces écrites
- Imagerie
- Annexes
 - Engagement du maître d’ouvrage à respecter les règles générales de la construction
 - Engagement du maître d’ouvrage à respecter les règles parasismiques
 - Attestation RE 2020
 - Récépissé de dépôt du dossier ICPE
 - Résumé étude d’impact
 - Cahier des charges de cessions des terrains et annexes
 - Notice hydraulique

Le dossier présenté à l’enquête publique comprend bien l’ensemble de ces pièces.

Dossier de demande d’autorisation environnementale

- Description des procédés de fabrication,

Le Commissaire-enquêteur estime que la description des procédés permet de bien comprendre le process de logistique industrielle projeté.

- Présentation non technique,

Le Commissaire-enquêteur estime que la note de présentation non technique résume correctement le projet. Cette note permet au grand public d’appréhender rapidement et synthétiquement les grands enjeux du projet.

- Justificatif de la maîtrise foncière,

Le Commissaire-enquêteur estime que le justificatif de la maîtrise foncière manquait de précisions. Les éléments transmis dans le mémoire en réponse au procès-verbal de Synthèses des observations ont permis de clarifier la situation.

- Résumé de l'Etude d'impact,

Le Commissaire-enquêteur estime que le résumé de l'Etude d'Impact permet à un large public d'appréhender globalement les enjeux environnementaux du projet.

- Etude d'impact,

Le Commissaire-enquêteur estime que l'Etude d'Impact et ses annexes sont très complètes. Elle aborde l'ensemble des enjeux environnementaux avec les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivis nécessaires. Les différentes annexes jointes permettent de préciser certains points techniques (acoustique, accessibilité, compensation agricole, expertise écologique, étude hydraulique, qualité de l'air).

- Etude de dangers

Le Commissaire-enquêteur estime que l'étude de dangers est très complète. Elle permet de comprendre les différents dangers inhérents à l'activité projeté, les risques analysés selon leurs potentialités et leurs gravités, et l'organisation de la sécurité préventive et curative proposée. Les différentes annexes jointes permettent de préciser certaines thématiques (accidentologie d'entrepôt de matières combustibles, système de chauffage et de régulation de l'air ambiant prévu, étude des flux thermiques, modélisation dispersion atmosphérique des toxiques en cas d'incendie, analyse du risque foudre, note technique sur les principes structuraux et les études de mode de ruine).

- Capacités techniques et financières,

Le Commissaire-enquêteur estime que les capacités techniques et financières de la société SCI FERRILOG sont clairement décrites dans le document.

- Avis sur la remise en état du site,

Par courrier du 21 avril 2023, la SCI FERRILOG a transmis au Maire de Ferrière-en-Gâtinais ainsi qu'au Président de la Communauté des Communes des 4 Vallées, les conditions de remise en état du site après exploitation pour avis. Aucun retour n'a été observé. En application de l'Article D. 181-15-2-I-11° du Code de l'environnement, ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. Le Commissaire-enquêteur estime que les modalités de remise en état sont tout à fait satisfaisantes.

- Plan de situation,

Le Commissaire-enquêteur estime que le plan de situation est de qualité satisfaisante.

- Eléments graphiques

Le Commissaire-enquêteur estime que les éléments graphiques (plans des différents niveaux, coupes et façades, plans des différents réseaux) sont de qualité très satisfaisantes et permettent de visualiser de manière très détaillée le projet.

- Plan de rayon 35 mètres

Le Commissaire-enquêteur estime que le plan indique bien les affectations de la construction dans un rayon de 35 m.

- Analyse de la conformité du projet aux arrêtés ministériels

Le Commissaire-enquêteur estime que les analyses de conformité aux arrêtés :

- Du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 modifié par l'arrêté du 24 septembre 2020,
- 1er juin 2015 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Sont précises et complètes.

- Avis des services instructeurs

La DREAL a demandé à deux reprises (6 juin et 7 août 2023) à la société SCI FERRILOG de compléter le dossier de demande d'autorisation environnementale pour son instruction favorable. Les éléments à compléter ont été listés. SCI FERRILOG y a répondu point par point. Le Commissaire-enquêteur estime ces échanges productifs pour disposer d'un dossier complet conformément à la réglementation.

- Avis délibéré de la MRAE,

La MRAE a rendu son avis délibéré numéroté 2022-4195 en date du 8 septembre 2023. L'autorité environnementale a apporté trois recommandations principales. Le détail est décrit à l'article 3.1 du rapport d'enquête.

- Réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE,

Le détail est décrit à l'article 3.1 du rapport d'enquête.

Dossier de demande de permis de construire

- Cerfa N°13409*11

Le Commissaire-enquêteur note que le Cerfa est correctement complété.

- Ensemble des différents plans

Le Commissaire-enquêteur estime que les différents plans sont de qualité très satisfaisantes et permettent de visualiser de manière très détaillée le projet.

- Pièces écrites

Le Commissaire-enquêteur estime que les pièces écrites détaillent suffisamment le projet.

- Imagerie

Le Commissaire-enquêteur estime que les éléments d'imagerie permettent de bien visualiser l'intégration du projet dans son environnement.

- Annexes

Le Commissaire-enquêteur note que les annexes présentent l'ensemble des pièces réglementaires à joindre à la demande de permis de construire.

Sur les objectifs du projet de la société SCI FERRILOG d'une construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Le Commissaire-enquêteur informe que la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais a été autorisée par arrêté préfectoral du 8 juin 2022.

Situé à proximité de l'autoroute A19, l'Eco-Parc a été autorisée et créée pour répondre à l'accueil d'activités nécessitant des emprises foncières importantes, de type industriel ou logistique.

Le projet de la société SCI FERRILOG s'inscrit pleinement dans cet objectif.

Sur la prise en compte de l'environnement

Compte tenu de :

- La réalisation de l'étude d'impact et des mesures d'évitements, de réductions, de compensation et de suivi proposées,
- Des remarques de la MRAE et des réponses apportées par la société SCI FERRILOG

Le Commissaire-enquêteur considère que la thématique environnementale a été bien prise en compte dans le cadre de ce projet. Il regrette néanmoins :

- Que le porteur de projet apporte peu d'éléments (référence à une étude livraison par fret non terminée à ce jour, emplacement géographique optimisé mais sans analyse comparative avec d'autres localisations, projet non abouti à ce jour d'une analyse de cycle de vie en vue d'objectifs de certifications environnementales) à la demande d'évaluation de l'ensemble des émissions relatives à la mise en œuvre et l'exploitation du projet.
- Que les mesures de réduction et de compensation pour contribuer à l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050 ne soient pas accompagnées systématiquement

d'objectifs chiffrés et d'indicateurs ciblés permettant de suivre les résultats en terme de réduction de carbone.

Conclusion générale

Au regard de l'ensemble des éléments évoqués précédemment, le Commissaire-enquêteur considère que le projet présenté à l'enquête publique apparaît comme un projet conforme aux décisions d'aménagement, prises antérieurement.

Je constate également que le projet n'a pas fait l'objet de contestation.

Je considère que ces demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentent la volonté du porteur de projet de prévoir une conception et une exploitation maîtrisée d'un centre de logistique, en gérant l'espace de façon raisonnable et en préservant l'environnement dans sa globalité.

Ceci me conduit à estimer que, au regard de l'intérêt général qui doit guider ce projet, l'acceptabilité socio-économique et environnementale de ces demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentée par la société SCI FERRILOG, est bonne.

Ainsi,

- la présentation globale du projet, de son contexte, et du contenu précis, en préalable de l'enquête publique, par Monsieur Julian GOUIFFES représentant la SCI FERRILOG auprès du Commissaire-enquêteur le 2 octobre 2023,
- La visite de terrain réalisée par le Commissaire-enquêteur en amont de la période d'enquête publique,
- L'étude du dossier et des divers documents mis à la disposition du Commissaire-enquêteur,
- Le constat d'aucune observation formulée par le public,
- L'entretien du 20 novembre 2023 avec Monsieur Julien GOUIFFES de la société SCI FERRILOG sur le P.V de synthèse des observations du public,

Me permettent de prendre une position motivée sur les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Considérant que :

- Les éléments du dossier fournis pour les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais, sont conformes à la réglementation et ont permis au public de disposer d'une information complète et détaillée.

- L'enquête s'est déroulée selon les conditions que la législation et la réglementation en vigueur imposent, y compris pour la publicité et l'affichage.
- L'information du public a été réalisée de manière satisfaisante par un affichage plusieurs fois contrôlé de l'avis d'enquête publique sur trois panneaux situés au droit et à proximité du projet.
- Les 4 insertions de l'avis d'enquête publique ont été diffusées dans 2 journaux des départements du Loiret comme l'arrêté préfectoral l'exigeait.
- Le dossier soumis à enquête publique a pu être consulté dans des conditions satisfaisantes et que son contenu était conforme à la législation.
- Le projet se maintient dans l'esprit du cadre législatif et dans l'application du Code de l'Environnement,

AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

J'émet un **avis favorable** aux demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Fait à Poilly-Lez-Gien le 6 décembre 2023

Jean-Charles POIRIER



Commissaire-Enquêteur

COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

ANNEXES DU RAPPORT D'ENQUETE

Annexe 1 : Décision du 4 septembre 2023 n° E23000145 / 45 du Tribunal Administratif d'ORLEANS désignant le Commissaire-enquêteur.

Annexe 2 : Arrêté Préfectoral du 19 septembre 2023 prescrivant l'enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société SCI FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais.

Annexe 3 : Avis d'enquête

Annexe 4 : Certificats d'affichage

Annexe 5 : Journaux « La République du Centre » et « l'Eclaireur du Gâtinais 45 » avec les 4 insertions de l'avis d'enquête publique

Annexe 6 : PV de synthèse des observations

Annexe 7 : Mémoire en réponse du porteur de projet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

04/09/2023

le président du tribunal administratif

N° E23000145 /45

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 23/08/2023, la lettre par laquelle la préfète du Loiret demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la société FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la Zone d'Aménagement Concerté Ecoparc de FERRIERES-EN-GÂTINAIS (Loiret) ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à M. Denis LACASSAGNE, président, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Charles POIRIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Corinne RUET ROUMAZEILLES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète du Loiret, à Monsieur Jean-Charles POIRIER, à Madame Corinne RUET ROUMAZEILLES et à la société FERRILOG.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE

ARRÊTÉ
prescrivant une enquête publique unique
sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire
présentées par la SCI FERRILOG
en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux
dans la ZAC ECOPARC à FERRIERES-EN-GÂTINAIS

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.123-9 à L.123-18, L.181-10 et R.123-1 à R.123-23 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment l'article R*423-57 ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

VU la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCI FERRILOG le 24 mars 2023, complétée les 1^{er} et 10 août 2023, en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans la ZAC ECOPARC à FERRIERES-EN-GÂTINAIS ;

VU la demande de permis de construire PC 045 145 23 A0006 présentée par la société SCI FERRILOG le 21 avril 2023, complétée le 28 juillet 2023, pour la construction du projet susvisé ;

VU l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires, notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, produits à l'appui des demandes susvisées ;

VU le rapport de l'inspecteur de l'environnement de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire du 11 août 2023 ;

VU la décision n° E23000145/45 du président du Tribunal Administratif d'ORLÉANS du 4 septembre 2023, désignant M. Jean-Charles POIRIER en qualité de commissaire enquêteur ;

VU l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Centre-Val de Loire n°2022-4195 du 11 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet de la SCI FERRILOG est soumis à évaluation environnementale au titre des rubriques n°1 et n°39 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les activités projetées sont soumises à autorisation environnementale au titre des rubriques 1450-1 et 1510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre les demandes du pétitionnaire à l'enquête publique unique réglementaire, conformément aux dispositions des articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet de l'enquête publique

Une enquête publique unique est prescrite dans les formes définies aux articles R.123-3 à R.123-27 du code de l'environnement sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la SCI FERRILOG (siège social : 17 rue Archimède – 33700 MERIGNAC) pour la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans la ZAC ECOPARC à FERRIERES-EN-GÂTINAIS.

Article 2 : Période d'ouverture de l'enquête publique

L'enquête publique sera ouverte pendant 32 jours consécutifs, **du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00.**

Article 3 : Consultation du dossier d'enquête publique

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E/Arretes-prefectoraux/Autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Service, notamment celui de FERRIERES-EN-GÂTINAIS au 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès du siège social de la SCI FERRILOG.

Article 4 : Permanences du commissaire enquêteur

M. Jean-Charles POIRIER , désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suivantes en mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Article 5 : Observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS ;
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-ferrilog@loiret.gouv.fr ; Les observations communiquées par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Article 6 : Publicité de l'enquête publique

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête publique unique est publié, par les soins de la Préfète du Loiret et aux frais du pétitionnaire, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux publiés dans le département du Loiret.

15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée, ce même avis est :

- affiché en mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, commune d'implantation du projet, et celles de FONTENAY-SUR-LOING, GRISSELLES et PAUCOURT, comprises dans le périmètre d'affichage d'1 km autour de l'installation classée projetée ;
- publié sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret,
- affiché sur le site du projet par le pétitionnaire dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 susvisé.

Article 7 : Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

Article 8 : Décisions à l'issue de l'enquête publique

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et le maire de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser la demande de permis de construire.

Article 9 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le commissaire enquêteur, les Maires des communes visées à l'article 6 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ORLÉANS, LE 19 SEP. 2023

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane COSTAGUOLI



Copie transmise pour information à :

- M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans (désignation des commissaires-enquêteurs)
- M. le DREAL Centre-Val de Loire/UD 45
- M. le Sous-Préfet de MONTARGIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire
(Articles R.123-3 à R.123-24 du code de l'environnement et R*423-57 du code de l'urbanisme)

OBJET : projet de construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et d'une demande de permis de construire

PETITIONNAIRE : SCI FERRILOG (siège social : 17 rue Archimède – 33700 MERIGNAC)

EMPLACEMENT DU PROJET : ZAC ECOPARC sur la commune de FERRIERES-EN-GÂTINAIS

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE : 32 jours, du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E/Arretes-prefectoraux/Autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIERES-EN-GÂTINAIS au 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès du siège social de la SCI FERRILOG.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif d'ORLEANS, M. Jean-Charles POIRIER, ingénieur territorial, tiendra les permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses **observations et propositions** :

- sur le registre unique ouvert à cet effet à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-ferrilog@loiret.gouv.fr ; les observations et propositions transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de FERRIERES-EN-GÂTINAIS, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et le maire de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser le permis de construire.

À retourner à l'issue de l'enquête publique à
PREFECTURE DU LOIRET - DDPP/SEI
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de *FERRIÈRES EN GÂTINAIS*

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la **SCI FERRILOG** pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux à FERRIERES-EN-GÂTINAIS a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A *FERRIÈRES*, le *21/11/2023*

(1)

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,

La date d'établissement de ce certificat doit être **au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.**

À retourner à l'issue de l'enquête publique à
PREFECTURE DU LOIRET - DDPP/SEI
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune d

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la **SCI FERRILOG** pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux à FERRIERES-EN-GÂTINAIS a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Paucoirt, le 20 novembre 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

À retourner à l'issue de l'enquête publique à
PREFECTURE DU LOIRET - DDP/SEI
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de **GRISELLES**

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la **SCI FERRILOG** pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux à FERRIERES-EN-GÂTINAIS a été placardé 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Grissesles
n)

, le 20/11/23

(Sceau de la mairie)



LE MAIRE,
Claude Madec - Cléi

La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.

À retourner à l'issue de l'enquête publique à
PREFECTURE DU LOIRET - DDPP/SEI
ddpp-sei@loiret.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de Fontenay-sur-Loing

CERTIFIE que l'avis annonçant l'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la **SCI FERRILOG** pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux à FERRIERES-EN-GÂTINAIS a été placardé **15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée**, à la mairie ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

A Fontenay S/L, le 18 novembre 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,




Evelyne LEFEUVRE

La date d'établissement de ce certificat doit être **au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique.**

Annonces classées

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



PREFÊTE DU LOIRET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire

La Préfète du Loiret communique :
L'enquête publique de 32 jours consécutifs sera ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par le SCI FERRILOG pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans la ZAC ECOPARC à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.
Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :
- à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l'environnement-I.C.P.E./Arretes-pour-l'autorisation>
Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS au 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08), aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès de la SCI FERRILOG (page social : 17 rue Archimède - 33700 MÉRIGNAC).
M. Jean-Charles PORRIER, ingénieur territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :
- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : sdpp-se-ferriolog@loiret.gouv.fr ; les observations formulées par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.
À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser la demande de permis de construire.

Maitre Jean-Jacques BISSIA
Avocat au Barreau d'Orléans
10, rue Croix de Malte, 45000 Orléans
Tél. : 02.38.54.03.34
jean-jacques.bissia@avocat-conseil.fr

EXTRAIT DE LA REQUÊTE A FIN DE DÉCLARATION D'ABSENCE (C.CIV., ART. 123)

Madame Sophie PROVOST, Mandataire Judiciaire, demeurant B.P 60664 à 45161 Olivet Cedex 1, représentée Maître Jean-Jacques BISSIA, Avocat au Barreau d'Orléans, demeurant 10, rue Croix de Malte, 45000 Orléans, a déposé auprès du Tribunal Judiciaire d'Orléans une requête à fin de déclaration d'absence de :
Monsieur Bernard, Sylvain MOULIN, né le 09/04/1958 à Orléans (45), de nationalité française, dont la dernière adresse connue était chez Monsieur MOULIN Omer à Charray (Loiret).
N'ayant plus de son domicile ni donné de ses nouvelles depuis janvier 1963, et dont la présomption d'absence a été constatée par une ordonnance rendue par le Juge des tutelles d'Orléans en date du 20/08/1965.
Maître Jean-Jacques BISSIA.

Madame Sophie PROVOST, Mandataire Judiciaire, demeurant B.P 60664 à 45161 Olivet Cedex 1, représentée Maître Jean-Jacques BISSIA, Avocat au Barreau d'Orléans, demeurant 10, rue Croix de Malte, 45000 Orléans, a déposé auprès du Tribunal Judiciaire d'Orléans une requête à fin de déclaration d'absence de :
Monsieur Bernard, Sylvain MOULIN, né le 09/04/1958 à Orléans (45), de nationalité française, dont la dernière adresse connue était chez Monsieur MOULIN Omer à Charray (Loiret).
N'ayant plus de son domicile ni donné de ses nouvelles depuis janvier 1963, et dont la présomption d'absence a été constatée par une ordonnance rendue par le Juge des tutelles d'Orléans en date du 20/08/1965.
Maître Jean-Jacques BISSIA.

Madame Sophie PROVOST, Mandataire Judiciaire, demeurant B.P 60664 à 45161 Olivet Cedex 1, représentée Maître Jean-Jacques BISSIA, Avocat au Barreau d'Orléans, demeurant 10, rue Croix de Malte, 45000 Orléans, a déposé auprès du Tribunal Judiciaire d'Orléans une requête à fin de déclaration d'absence de :
Monsieur Bernard, Sylvain MOULIN, né le 09/04/1958 à Orléans (45), de nationalité française, dont la dernière adresse connue était chez Monsieur MOULIN Omer à Charray (Loiret).
N'ayant plus de son domicile ni donné de ses nouvelles depuis janvier 1963, et dont la présomption d'absence a été constatée par une ordonnance rendue par le Juge des tutelles d'Orléans en date du 20/08/1965.
Maître Jean-Jacques BISSIA.

Madame Sophie PROVOST, Mandataire Judiciaire, demeurant B.P 60664 à 45161 Olivet Cedex 1, représentée Maître Jean-Jacques BISSIA, Avocat au Barreau d'Orléans, demeurant 10, rue Croix de Malte, 45000 Orléans, a déposé auprès du Tribunal Judiciaire d'Orléans une requête à fin de déclaration d'absence de :
Monsieur Bernard, Sylvain MOULIN, né le 09/04/1958 à Orléans (45), de nationalité française, dont la dernière adresse connue était chez Monsieur MOULIN Omer à Charray (Loiret).
N'ayant plus de son domicile ni donné de ses nouvelles depuis janvier 1963, et dont la présomption d'absence a été constatée par une ordonnance rendue par le Juge des tutelles d'Orléans en date du 20/08/1965.
Maître Jean-Jacques BISSIA.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal N° 2023/77 en date du 19 septembre 2023, le maire de la commune de Coudroy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de la Bouaie ». Monsieur THIBOUT MAIRIE a été désigné commissaire enquêteur.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de Coudroy du 13 octobre à 12 heures au 30 octobre 2023 à 18 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- les lundis de 8h15 à 12h30 et de 13h15 à 18h
- les mardis de 8h30 à 12 h 30 et de 13h30 à 18h30
- les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de Coudroy, le vendredi 13 octobre 2023 de 15h à 17h, et le lundi 30 octobre 2023 de 16h à 18h.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le commissaire-enquêteur
Mairie de Coudroy, 2 route de Choiseau Le Maire, Christiane FLORES 45090

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp.centrefrance.com

VEHICULES
VENTE CITADINES
DAZIA
DAZIA DUSTER, 2016, DCI, 110 CV, 111.000 km, 12.500 €, CT OK, particulier à Varennes-Changy. - Tél. 06.12.30.75.60. 249601

IMMOBILIER
IMMOBILIER VENTES
MAISONS
PAVILLONS VILLAS
BESMEU, pavillon, 4 pièces, 72 m², sous sol, chauff. élec., terrain des arborés aménagés, 2.700 m², garage ext. 40 m², DPE D, menuiserie alu., 1981, habitable de suite, 110.000 €. - Tél. 06.14.99.44.19. 242512

VENTE BRÈLES
OPEL
OPEL INSIGNIA, break cosmo, 2013, 2.0 CDTI 130, 129.000 km, 9.500 €, CT OK, particulier à Varennes-Changy. - Tél. 06.12.30.75.60. 249605

VENTE UTILITAIRES VOIT SOCIÉTÉ
JUMPER, toit plot, 2006, 256.000 kms, 4 injecteurs neufs, batterie neuve, contrôle technique ok, 3.500 €. - Tél. 06.46.32.18.99. 248759

ACHATS VEHICULES DIVERS
RACHAT DE VEHICULES, ts types, camping-car, barouline, 4 X 4, utilitaire, sv. ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indif., se déplace, palant comptant. DASK AUTO, tél. 06.33.23.20.25. 242524

LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE, 45210, à vendre 2 terrains, terrain 4.409 m² viabilisé, eau, edf, tél, prévoir assainissement dont 1.674 m² constructibles, CU, 2.000 m² à ub, 10 min. hôpital, pharmacie, centre social, services, vue pano, prix 62.000 €, terrain de 721 m² constructibles, CU, en équerre, eau, edf, tél, à proximité, prévoir assainissement, prix 21.000 €, renseignements. - Tél. 06.32.23.10.73, laissez message. 249909

Centre France l'Éclairéur
Présidente : Danièle La Blanginière
Direction de la publication : Anne Béatrice BOUQUIN
Médiateur en chef : M. Stéphane BOUTRY
Médiation - médiation Montargis
48, rue Dorée, 45200 Montargis
Tel. 02.38.07.18.81 - Fax : 02.38.07.18.82
Impression : l'Yves République, allée des Bourrellets 63, avenue Jean-Bernard - 99000 Aubert
Commission paritaire n° 1036 B3722 - ISSN : n° 2139-1123
Journal habilité à recevoir les annonces légales
L - PUBLICITÉ ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
Centre Presse Publié : 48, rue Dorée, 45200 Montargis
Publication commerciale - Tél. 02.38.07.18.81 - Fax : 02.38.07.18.82
Publicité mensuelle : 14.712.28.34
R - PUBLICITÉ GÉNÉRALE
Publication commerciale : Espace P10, 72, rue d'Anjouville, 75010 Paris.
Tél. 01.45.23.44.13 - Fax. 01.45.23.44.19
Avenue Charles d'Orléans, 93-12, rue Saint-Denis
92513 Bois-la-Colonne cedex. Tél. 01.55.38.21.73 - Fax : 01.55.38.21.75
CENTRE FRANCE MEDIAS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four
63100 CLERMONT-FERRAND
R.C.S. : 856 200 308

LE TRÈ + FACILE
Journal imprimé ou du papier numériquement produit en France, distribué en France sous le numéro FR053791, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 80 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'industrialisation dans une optique de 0,1% de papier.

Valloire Habitat
Groupe Actiologie
Offres
OUVERTES À TOUS PUBLICS
Date limite du dépôt des offres : 31 OCTOBRE 2023
Les visites se dérouleront sur RDV du lundi 9h au vendredi 17h.
Prendre contact aujourdhui : 02.38.96.52.90
Les offres d'achat seront à remettre soit mail à accessions@valloire-habitat.com ou déposées au point d'accueil de :
- VALLOIRE HABITAT
8, allée de la Concorde à ORLÉANS contre récépissé

À VENDRE CHEVILLON SUR-HUILLARD
- Ecoles, commerces sur place, arrêt bus, proximité de la RN 60 et de l'A77.
- Appartement de 4 pièces de 82,05 m² loi Carrez, situé au 1^{er} étage, spacieux et lumineux.
- Le bâtiment date de 1900 et a fait l'objet d'une importante rénovation en 2005.
- Il est composé d'un vaste séjour/salon, d'une cuisine indépendante, de 3 grandes chambres, une salle de bains et un WC séparés.
- Chauffage électrique. Double vitrage - Copropriété de 2 lots principaux.
Charges prévisionnelles : 74,00 €/mois.
REP : DMO 0638-02-0001 - www.valloire-habitat.com
DPE : D 296 (Correspondance) B 7 (988). Montant estimé des coûts de l'énergie : entre 9487 € et 19816 €/an, DPE en date du 21/08/2021 valable jusqu'au 30/08/2031. Prix moyens des énergies indexés au 01/09/2021 (abonnements compris).
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr
* Si plusieurs offres sont reçues pour un même logement, un rang d'ordre sera effectué (selon le décret N°83 du 16/11/2019)

VIAGERS
GIEM, viager pov. 62 m², quartier calme, terrain de 980 m², points d'eau pr ext, vente occupée, 1 tte 76 ans, bouquet + mens, DPE en crs, visite pose. 14 h/18 h. - Tél. 06.70.32.55.60. 247689

APPARTEMENTS
F3
MONTARGIS CENTRE, loue dans résidence, ou 3^{ème} étage, appx 73, 2 ch., séjour, cuisine, cave, DPE D. - Tél. 02.38.31.86.46. 250125

MAISONS
EN FERMES
PROCHE MONTARGIS, à louer ferme de plain-pied sans vis-à-vis sur grand terrain, possibilité jardin, entièrement rénovée, 86 m², composée d'une grande pièce de vie, cuisine, 2 chambres, salle d'eau, wc séparés, écurie attenante, chauffage central gaz, loyer 650 €, DPE en cours. - Tél. 06.70.58.59.99. 247482

BONNES AFFAIRES
ANTICITES BRICOLANTES
URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248724

URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248725

URGENT ACHÈTE CARILLONS, Ode, Westminster, Veda, ainsi que toutes horlogeries, pendules, montre, montres, etc. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248725

MAISONS
BUFFET ANCIEN, très bon état, longueur 180 cm x hauteur 185 cm x largeur 50 cm, table ronde 1 m, rallonges, 4 chaises dessus polie, à vendre. - Tél. 06.76.43.06.92. 246621

EMPLOIS
DEMANDES EMPLOI
RECHERCHE heures de ménage pour particuliers ou bureau, Secteurs Montargis. CESU accepté. - Tél. 06.82.11.01.68. 247487

PEINTRE sérieuse avec 20 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, propose grille et portail extérieur, volets en peinture ou lasure, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. Tél. 06.84.04.97.63 (Anglais). 244581

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. CORNELOU D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035. 245354

BRICOLAGE
BRIQUE DE SOIE 386 v, lome 60 cm, à vendre, prix à débattre. - Tél. 02.38.29.64.40. 246555

LOISIRS-DÉTENTE
COLLECTIONS
ACHÈTE TOUTES MONNAIES, en zinc, bronze, cuivre, aluminium, nickel, sous percés, vieux billets, médailles, insignes, décorations de tous pays, Christian, numismate, me déplace. Tél. 06.10.12.25.12. 246819

ANTIQUAIRE ACHÈTE CHER tous meubles et objets anciens, pendules, tableaux, miroirs, instruments de musique, armes anciennes, objets militaires, machine à coudre, vaisselle, bibelots, cartes postales, vieux vins, vins exotiques, montres, sculptures, etc, estimation et déplacement gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248709

URGENT ACHÈTE FOURRURES, montures, vestes, étoles, toques, etc, vision, strasson, renard, etc, déplacements gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248706

URGENT ACHÈTE CHER, collection de timbres toutes époques et tous pays, grosse ou petite quantité, estimation et déplacement gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248724

URGENT ACHÈTE CHER, tous livres anciens, encyclopédies, universités, 80, miscel, dictionnaires, Jules Verne, etc, collection complète ou incomplète, déplacement et estimation gratuits. - M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, site phanchristophe21@yahoo.fr, s.r. 525317418 248711

ACHÈTE CHER TABLEAUX ANCIENS, tous sujets, école Baroque, marine, paysage, portrait, fleurs, etc, de Venise, amateur, chasse, orientale, scène de genre, peintres Français, écoles étrangères, belge, hollandaise, etc, brocante. - M. MARILLIER, tél. 06.07.03.23.16, v.marillier@wanadoo.fr 243782

ACHÈTE CHER TABLEAUX ANCIENS, tous sujets, école Baroque, marine, paysage, portrait, fleurs, etc, de Venise, amateur, chasse, orientale, scène de genre, peintres Français, écoles étrangères, belge, hollandaise, etc, brocante. - M. MARILLIER, tél. 06.07.03.23.16, v.marillier@wanadoo.fr 243782

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur
larep.fr
et
dansnoscoeurs.fr
Pour nous contacter
obsèques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour *
- Loiret -
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

- Beaugency**
10 h 00 : Jean-Yves BESSÈDE, en l'église.
- Bouzy-la-Forêt**
10 h 00 : Michel GOFFINÉ, en l'église Saint-Martin.
- Chécy**
15 h 00 : Paulette BÉCHU, en l'église Saint-Pierre-Saint-Germain.
- Gien**
15 h 00 : Madeleine BILLOT, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.
- Orléans**
15 h 00 : Lucette CAILLOT, en l'église Saint-Jean-de-Bosco.
- Saint-Denis-en-Val**
15 h 00 : Christian LASSOLLE, en l'église.
- Saint-Jean-de-la-Ruelle**
11 h 00 : Roger BOUCHARD, en l'église Saint-Jean-Baptiste.
- Saint-Jean-le-Blanc**
10 h 15 : Christiane INGRAND, en l'église Saint-Jean-Baptiste.
- Saran**
14 h 30 : Jeannine LE CABEC, en l'église.
15 h 00 : Catherine DEGRÉNGNY, au centre funéraire des fils.

(* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

CHÂTENAY
Son frère, ses sœurs, son beau-frère
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Michel CODIASSE
survenu à l'âge de 84 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
lundi 2 octobre 2023, à 15 heures, en l'église
de Châtenay.
PF Chasseignoux et Fils, Lorris (02.38.92.41.06).
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr
910182

AMILLY
François, son mari ;
Béatrice, Marie-Pierre, ses filles,
vous font part du décès de
Madame Nicole TARAUD
survenu le 26 septembre 2023, à Amilly, à
l'âge de 81 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
lundi 2 octobre 2023, à 9 h 30, en l'église
d'Amilly bourg, suivie de la crémation au
crématorium d'Amilly.
Selon la volonté de la famille, il n'y aura
pas de plaques.
Condoléances sur registres.
Ets Rondenu, Amilly (02.38.07.00.07).
910477

04 73 17 31 41 • obsèques@centrefrance.com

Pour transmettre
vos avis d'obsèques
et de remerciements

ANNONCES LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrance.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

VIE DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DE NOM

M. SHALIA Gesta, demeurant 6 D rue des Coquelicots 45750 SAINT-PIRYE-SAINTE-MESMIN (né(e) le 21/04/1958 à 95959 XERLE (95)) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de MALAURY.
21954

SPG NOTAIRES SAS
Maîtres Stéphane et Philippe GOSSE
9 rue du Grand et Sol, 45000 Orléans

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Par assemblée en date du 26 septembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire, avec effet à cette date, de la société civile immobilière dénommée "SCI DES 3R" dont les caractéristiques sont les suivantes :

Capital social : CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET QUATRE-VINGT-DEUXIÈME CENTIÈME (167 693,92€).
Siège social : SAINT JEAN LE BLANC (45650), 3 bis rue des Varennes.
Immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés d'ORLÉANS sous le numéro 421 597 204.

Liquidateur de la société : Monsieur Helmut RIEDER, demeurant à SAINT JEAN LE BLANC (45650), 3 bis rue des Varennes.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'ORLÉANS.
Pour avis : Le Notaire.
22193

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

ORLÉANS MÉTR. POLE

Metropolitanité Val de Loire

AVIS

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN SUR LA COMMUNE D'ORLÉANS

Par délibération du 28 septembre 2023, Orléans Métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme métropolitain sur la commune d'Orléans. Le dossier de présentation des objectifs de la modification simplifiée ainsi qu'un registre destiné à recueillir les observations du public est à disposition au siège d'Orléans Métropole, en mairie centrale d'Orléans, en maires de proximité St Marceau et La Source du lundi 08 octobre au jeudi 09 novembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire

La Préfète du Loiret communique :
Une enquête publique de 32 jours consécutifs sera ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la SCI FERROLOG pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans le ZAC ECOPARC à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-peche/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-H.C.P.E/Aretes-pe-Rectonales/Autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS au 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08), aux jours et heures habituels d'ouverture.

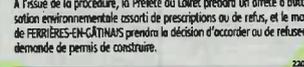
Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès de la SCI FERROLOG (siège social : 17 rue Archimède - 33700 MERIGNAC).
M. Jean-Charles PORRIER, ingénieur territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 8 novembre 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : edpp-serferrolog@loiret.gouv.fr ; les observations formulées par courrier seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.
À l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et le maire de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser la demande de permis de construire.



Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 • legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com

VENTES JUDICIAIRES DES AVOCATS

Maître Arthur DA COSTA SELARL LUGUET - DA COSTA
Avocats conseils au barreau d'Orléans
3, rue Croix de Malte - 45000 Orléans
Tél. 02.38.77.89.69

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au plus offrant et dernier enchérisseur, en un lot

Des biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier situé à TRAINOU (Loiret - 45470), 210, rue de Cottainville, section AT numéro 283, pour une contenance de 1 are 65 centiares, section AT numéro 287, pour une contenance de 3 ares 82 centiares, soit l'ensemble pour une contenance de 5 ares 47 centiares, comprenant :
- Rez-de-chaussée : salle de séjour (34,95 m²), cuisine ouverte sur le salon (9,02 m²), cellier (3,70 m²), pièce noire à usage de rangement (2,52 m²), dégagement desservant la salle de bains (1,50 m²), chambre à coucher en pignon Ouest (12,10 m²), cabinet de toilettes avec waters (4,96 m²).
- Etage : palier (2,77 m²), chambre à coucher en pignon Ouest (8,99 m²), salle de bains (5,03 m²), chambre à coucher en pignon Est donnant sur le jardin (8,83 m²), chambre à coucher en pignon Sud contiguë à la montée de l'escalier (8,77 m²).
- Appentis (20,07 m²), Terrasse façade arrière (20 m²), Piscine semi-enterrée, Cabanon (11,14 m²), Terrain.

LA VENTE AUX ENCHÈRES INTERVIENDRA E VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023 À 14 HEURES devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'ORLÉANS, au Palais de Justice d'Orléans, 44, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans.

SUR LA MISE À PRIX DE : 54.000 € (CINQUANTE-QUATRE MILLE EUROS), outre les charges et conditions insérées au cahier des conditions de vente dressé par Maître Arthur DA COSTA et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Orléans.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au barreau d'Orléans. Les frais de lavente seront supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

VISITE LE : MARDI 24 OCTOBRE 2023 À 9 H 15.

Consignation pour enchère : chèque de banque de 5.400 € à l'ordre de la CARPA.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :

- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Orléans, 44, rue de la Bretonnerie, 45000 Orléans.
- Cabinet de Maître Arthur DA COSTA, 3, rue Croix de Malte, 45000 Orléans (tél. 02.38.77.89.69).



Notre équipe d'experts vous accompagne pour la diffusion de vos annonces légales

30 000 + de 400
20
04 73 17 31 27 • legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis
Dépôt et suivi de condoléances
Témoignages de sympathie
sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

DORDIVES

Olivier et Roselyne, ses enfants ;
Ses petites-filles ;
Ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Josette BABUT
née JANY

survenu le lundi 16 octobre 2023, à Amilly, dans sa 87^e année.
La cérémonie aura lieu le **mardi 24 octobre 2023**, à 15 h 15, en l'église Saint-Etienne de Dordives.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
PFG, Amilly (02.38.85.20.09).

912978

CHÂLETTE-SUR-LOING

Yvonne KUSNIK, sa maman ;
à la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard KUSNIK

survenu le 13 octobre 2023, à Châlette-sur-Loing, à l'âge de 71 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **mercredi 18 octobre 2023**, à 10 h 30, en l'Église de Châlette-Bourg, où l'on se réunira.
Condoléances sur registres.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Montargis dans la sépulture de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Un grand merci à Gaëlle et Isabelle pour leurs accompagnements, gentillesse et dévouement.

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

912509

CHEVILLON-SUR-HUILLARD

Gaëtan et Sylvie,
Chantal et Thierry,
Thierry et Sylvie,
Franck et Catherine,
Nicolas et Christine,
ses enfants ;
Lucile, Perrine et Mickaël, Florie et Rodolphe,
Louison et Sébastien, Benjamin et Cyrielle,
Aude et Romaric, Camille et Augustin,
Pierre, Marie et Baptiste, Bertrand,
Gautier et Charlotte, Agathe,
Jean-Baptiste et Gaëlle, Vincent et Camille,
Marion et Marc, Gaëlle et Samuel,
Dorothee et Vincent, Anne et Farid,
ses petits-enfants ;
Edgar, Léontine, Chloé, Lilou, Auguste, Emile,
Livia, Malo, Alice, Simon, Anatole, Bertille,
Célestine, Joséphine, Arthur, Paul,
Charlotte, Capucine, Anouk, Joseph,
Suzanne, Ulysse, Astrée, Sacha, Eliott,
Lise, Lehna, Inès,
ses arrière-petits-enfants ;
Ses frères et sœurs
Et toute la famille
vous font part du décès de

Madame Marguerite-Marie LEVESQUE
née BERNARD

survenu le 12 octobre 2023, à son domicile, à l'âge de 94 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **jeudi 19 octobre 2023**, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Chevillon-sur-Huillard, où l'on se réunira.

Condoléances sur registres.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Chevillon-sur-Huillard.
Fleurs naturelles.
Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

912343

ERVAUVILLE

Jean-François et Annie,
Laurence (†) et Jean-Luc,
Pierre et Sylvie,
ses enfants et leurs conjoints ;
Raphaël, Naomi, Laurie, Damien, Anthony
et Florian,
ses petits-enfants ;
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Bérandère TOLLIE
née CORNIGUEL

survenu le 14 octobre 2023, à l'âge de 86 ans.
La cérémonie sera célébrée le **vendredi 20 octobre 2023**, à 14 h 30, en l'église d'Ervaucourt, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière d'Ervaucourt.
Les condoléances seront reçues sur registre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFV Guérin, Courtenay (02.38.97.31.62).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

912666

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

COURTENAY

Mme Bernadette HABLAINVILLE, son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
vous font part du décès de

Monsieur Claude HABLAINVILLE

survenu à l'âge de 84 ans.
Ses obsèques ont eu lieu le **jeudi 12 octobre 2023**, à Bonny-sur-Loire, dans l'intimité familiale.

PFV Guérin, Courtenay (02.38.97.31.62).

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

912447

AVIS DE DÉCÈS

VILLEMANDEUR

Bruno, son fils ;
Patricio, sa belle-fille ;
Sandy, Alicia, ses petites-filles ;
Tim, Loan, ses arrière-petits-enfants
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Monique SCHMIT

survenu le 11 octobre 2023, à l'âge de 88 ans.
La cérémonie religieuse a été célébrée le **mardi 17 octobre 2023** en l'église Saint-Dier de Villemandeur, suivie de l'inhumation dans la sépulture familiale.

PF Patard-Caton, Amilly (02.38.85.12.12).

912533

REMERCIEMENTS

AMILLY

Mme Carmen BORNET, son épouse ;
Alain et Stéphanie,
Valérie et Mikael,
ses enfants ;
Doryan, Loryanne, Matthieu, Clément,
ses petits-enfants,
Et toute la famille
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leurs messages d'amitié et de sympathie, lors du décès de

Monsieur Jacques BORNET

et prient celles qui n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les en excuser.

La famille remercie particulièrement le personnel du service oncologie du CHAM.
Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

912583

AMILLY (Loiret)

Une pensée, une présence, un mot réconfortant, un envoi de fleurs, ou une prière témoignés lors du décès de

Monsieur Yves MOREAU

ont adouci la peine d'Annie et Nathalie, son épouse et sa fille

Ets Rondeau, Amilly (02.38.07.00.07).

912814

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centredeffractions.com

04.73.17.31.27

legales@centredeffractions.com

Par ce site, vous pouvez déposer vos annonces légales et judiciaires, vos annonces de liquidation et de liquidation judiciaire, vos annonces de liquidation de la faillite et de la liquidation de la faillite, vos annonces de liquidation de la faillite et de la liquidation de la faillite, vos annonces de liquidation de la faillite et de la liquidation de la faillite.

VIE DES SOCIÉTÉS

L'APARTE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 250,00 Euros
Siège social : 44 rue du Foursour Dornier
45000 ORLÉANS
913 544 906 RCS ORLÉANS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Suivant décisions en date du 1er octobre 2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Mme MARISSA D'OLICO, co-gérante, à compter du 1er octobre 2023, et a décidé de ne pas la remplacer. Pour avis

22227

AVIS DE MODIFICATIONS

Multitype

Société Civile au capital de 696 000 Euros, 13 Les Châloches - 45210 LA SELLE EN HERAUCOURT - RCS ORLÉANS 833 821 986. L'AGE révisée en date du 15/09/2023 au siège social a décidé en son sein : L'assemblée générale au capital de la société Multitype (RCS ORLÉANS) en qualité de nouvelle associée son engagement à l'adhésion Fabrice HOFFMAN en qualité de nouvelle associée mention : 1522 avenue d'Antibes - 45200 AMILLY ; Nouvelle mention : 13 Les Châloches - 45210 LA SELLE EN HERAUCOURT à compter du 15/09/2023 ; La démission a été modifiée : Ancienne mention : Monsieur Fabrice HOFFMAN et Madame Françoise HOFFMAN. Nouvelle mention : Monsieur Alexis HOFFMAN demeurant 13 Les Châloches - 45210 LA SELLE EN HERAUCOURT et Madame Françoise HOFFMAN demeurant 159 cours Desbry, Résidence La Botterièrre - 33120 ARCACHON. Pour avis.

222794

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 24/08/2023, il a été constitué une EUR au capital de ses caractéristiques suivantes :

Dénomination : DAKO

Capital : 1 000 euros.

Siège : 1 PLACE DE LA LIBERTÉ, 1 PLACE DE LA LIBERTÉ, 45120 CORQUILLE-ROU.

Objet : l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, pizzeria et épicerie fine avec vente de boissons alcoolisées des 4ème et 5ème groupe, à consommer sur place ou non, la vente en sorte d'aliments et de boissons alcoolisées au noir, à consommer en l'état ou à transformer, l'organisation de réceptions et d'événements, la location de salles, toutes prestations de services (dépot de colis, blanchisserie...) et ventes d'accessoires se rapportant à ces activités (papeterie, boîtes, cadeaux)

Capital et droit de vote délégué 100% par M.LEFFEVRE Alexis.

Durée : 99 ans.

Gérance : M LEFFEVRE Alexis demeurant 117 Ter RUE de Lisledon 45700 Villemandeur, 117 Ter RUE de Lisledon 45700 Villemandeur, 45700 Villemandeur.

Immatriation au RCS de Orléans

222799

ANTONIO TEIXEIRA DE SOUSA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 Euros
Siège social : 115 rue du la Bédaillère
45000 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
RCS ORLÉANS 912 578 404

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Aux termes de l'AGE du 30.09.2023, il résulte que M. Antonio Luis TEIXEIRA SOUSA demeurant 115 rue de la Bédaillère - 45000 SAINT-JEAN-DE-BRAYE a été nommé aux fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Jonathan SOUSA, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Orléans. Pour avis.

222225

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2015, Madame Suzanne GEORGETTE PERSILLET, en son vivant retraitée, demeurant à OLIVET (45160) 151 route d'Arden, Mère à DINASC (87210), le 25 décembre 1924. Veuve de Monsieur Jean Maurice Yves SERET et non remariée. Décédée à OLIVET (45160), le 3 août 2023, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christine LANGE-DEFRÉMONT, Notaire à ORLÉANS (Loiret), 12 rue de la République, le 5 octobre 2023, dont la copie authentique a été adressée au greffe du tribunal de grande instance d'ORLÉANS.

Les oppositions pourront être formées auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Mélanie ROUSSEAU, 151 bis route Nationale (45140) INGRE, référence DPLEN : 45052.

Pour avis
La Notaire.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire

La Préfecture de Loiret communique :

Une enquête publique de 32 jours consécutifs sera ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la SO FERROLOG pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans le ZAC ECOPARC à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorisation Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/actions-et-services/Environnement-eau-chasse-pêche/Installations-Bois-dessins-pour-la-protection-de-l'environnement-L.C.P.-E/Annetes-pre-fectures/Autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS ou 13 rue du Lion d'Or (02.38.26.00.08), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès de la SO FERROLOG (siège social : 1 rue Archemède - 33700 MÉRIGNAC) M. Jean-Charles PORRIER, ingénieur territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, titulaire des permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations écrites et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 25 octobre 2023 de 9h00 à 17h00

- le mercredi 11 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

- le vendredi 17 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS,

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : depp-ferriero@loi.repub.fr ; les observations formulées par courrier seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfecture de Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser la demande de permis de construire.

Avis d'obsèques / Annonces classées

45

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur larap.fr et dansnoscoeurs.fr

Pour nous contacter obsèques@centrefrance.com

Les obsèques célébrées ce jour
— Loiret —
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

- Bucy-le-Roi**
15 h 00 : Rolande BERTIN, en l'église.
- Chevilly**
15 h 00 : Gilberte PÉRON, en l'église.
- Chilleurs-aux-Bois**
10 h 30 : Micheline MAROIS, en l'église.
- Crovant**
14 h 30 : Philippe BESNARD, en l'église.
- Darvoy**
15 h 00 : Monique BOËT, en l'église Saint-André.
- Ervauxville**
14 h 30 : Bérongrère TOLLIE, en l'église.
- Gien**
10 h 30 : Laurence LEFEVRE, au crématorium.
15 h 00 : Sylviane VINCENT, en l'église de Gien.
- Nibeille**
15 h 00 : Francine MERCIER, en l'église Saint-Sulpice.
- Orléans**
10 h 00 : Jean BASTIDE, en l'église Saint-Laurent.
10 h 30 : Jean SAUTON, au Grand cimetière.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le Journal.

ORLÉANS

Mme Jeanne LEYMARIE, son épouse ; Françoise GAUFROY-LEYMARIE, en union avec le docteur Laurent GAUFROY, Aude et Arnaud JAMAÏN, François-Xavier et Philippine GAUFROY, ses petits-enfants ; Eleonore, Hortense, Marius et Oscar, ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jacques LEYMARIE

le 17 octobre 2023, à l'âge de 96 ans. Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 21 octobre 2023, à 9 h 30, en l'église Saint-Vincent, à Orléans, suivies de son inhumation au Grand Cimetière d'Orléans.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG, Orléans (02.38.53.15.15).
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

919076

REMERCIEMENTS

BLESLE — CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

Vincent NEBOUT, son époux ; Axel et Noémie, ses enfants ; Christine et Jacques HURISSE, ses parents, très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Marie NEBOUT née HURISSE

vous remercient très chaleureusement. PF Soleihac, Brioude/Brassac-les-Mines.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

913085

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centrefrance.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Une simple publication sur notre journal est habituelle et ne constitue pas une annonce légale. Il faut en effet en avoir fait l'objet par un acte juridique en vertu duquel on a droit à la publication et que ce droit est exercé dans le respect de la loi.

VIE DES SOCIÉTÉS

ANMA

Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 85 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS
En cours de transfert au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR.
RCS PARIS numéro 989.751.661.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR.
Gérants : M. Jean-Jacques PINEAU
Mme Melissa DOLVILLE
Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLÉANS

222990

Pour toutes vos annonces

Légitimes 02 38 53 15 15
avis.legal@centrefrance.com

Centre France PubliCité



Centre France PubliCité

Notre équipe d'experts vous accompagne pour la diffusion de vos annonces légales

30 000 + de 400
20 1

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com/legales

LOUIS JACQUES
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 €
Siège social : 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS.
En cours de transfert au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR
Gérant : M. Jean-Jacques PINEAU demeurant Manoir de Veux - 45220 - 07 LES NONAINS.
RCS PARIS : 880.808.005.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023, il a été décidé de transférer le siège social du 55 boulevard de Charonne - 75011 - PARIS au 67 rue Jean Mermoz - 45700 - VILLEMANDEUR.
Gérant : M. Jean-Jacques PINEAU demeurant Manoir de Veux - 45220 - 07 LES NONAINS.
Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce d'ORLÉANS

222990

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASP en date du 16/10/2023 il a été constitué une SA dénommée :

SAZ
Siège social : 17 Grande Rue 45410 LUON-EN-BEAUCE
Capital : 500 €

Objet social : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Gérance : M. ESTIENNE-DUCHESNE Arnaud demeurant 17 Grande Rue 45410 LUON-EN-BEAUCE ; Mme MESNARD Elise demeurant 17 Grande Rue 45410 LUON-EN-BEAUCE

Casiers de parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés

Durée : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de ORLÉANS.

222995

LA REPUBLIQUE

Société à participation ouverte au capital de 1.824.500 €
Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : Mme Monique BOCHETTE-GAGNEPIN
Rédacteur en chef : M. Johnny BOISEL

Principales actions : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159
Adresses : Direction, rédaction, administration et vente : 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.79.78.80 Télécopie 02.38.79.79.79
E-mail : direction.lap@centrefrance.com
Imprimerie : GCF Les Boucaillots - 99000 Auzerre
Commission paritaire : n° 0122 C 82591
ISSN : n° 0231-0750

I. — PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans :
1) Publicité commerciale. — Tél. 02.38.79.44.83.
2) Petites annonces. — Tél. 04.73.17.31.30.
3) Annonces officielles. — Tél. 04.73.17.31.27.
4) Emploi : carrières et professions. — Tél. 04.73.17.31.26.
5) Avis d'obsèques. — Tél. 04.73.17.31.41.

II. — PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Muret - 93174 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. — Tél. 01.80.48.93.66.

222996

Centre Marchés Publics

Votre plateforme de qualité



Restez en veille

et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France PubliCité

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
DISCIPLINÉE EN LIQUIDATION
SC au Capital de 1 824,50 €
Siège social : chemin de saint martin 45200 Pithiviers
NF de R.C. 423 482 489 Orléans

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 16 octobre 2023 approuve les comptes de liquidation. Elle décharge le liquidateur M. JAMET Christophe domicilié à Bagnoux sur Loing 77167, 81 route de Gandelles de son mandat, et constate la clôture des opérations de liquidation à compter du 16 octobre 2023. Mention faite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans

222987

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire

La Préfète du Loiret communique : Une enquête publique de 32 jours consécutifs sera ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2023 à 17h00, sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire présentées par la SC FERROLOG pour la création d'un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux dans la ZAC ECOPARC à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.

Les dossiers, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assortis de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, seront consultables :

- à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture (02.38.96.52.90) ;

- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/sections-de-l-etat/environnement-ets-chasse-peche/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-l-c-p-ej/avis-et-pre-facturations-autorisations>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique dans les espaces France Services, notamment celui de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, ou 13 rue de Lion d'Or (02.38.26.00.08), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès de la SC FERROLOG (siège social : 17 rue Archimède - 33700 MÉRIGNAC).

M. Jean-Charles POIRIER, ingénieur territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suivantes à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le mardi 17 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 11 novembre 2023 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, afin qu'elles soient inscrites au registre d'enquête dans cette mairie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-s@loiret.loiret.gouv.fr ; les observations formulées par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, à la D.D.P.P. du Loiret (Service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou de refus, et le maire de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS prendra la décision d'accorder ou de refuser la demande de permis de construire.

COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS

Demandes d'autorisation Environnementale et de permis de construire présentées par la société FERRILOG en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'entrepôt, d'activité et de bureaux situé dans la zone d'aménagement concerté Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais

Procès-Verbal de synthèses des observations



Commissaire-Enquêteur : M. Jean-Charles POIRIER
Poilly-Lez-Gien le 20 novembre 2023

Monsieur GOUIFFES

L'enquête publique étant maintenant close, je vous informe qu'aucune observation écrite et orale, que ce soit sur le registre ou par mail, n'a été émise par le public.

Par ailleurs, à la lecture et l'analyse du dossier d'enquête Publique, j'ai besoin de renseignements complémentaires. Mes questionnements sont cités ci-après :

Pour justifier de la maîtrise foncière, le dossier contient une attestation notariale de Maître Antony TERNY en date du 14 avril 2023, informant que la société SCI FERRILOG est bénéficiaire d'une promesse unilatérale de vente expirant le 29 décembre 2023 des parcelles notées :

Section	N°	Superficie
YE	40	0ha34a72ca
YE	66	6ha61a09ca
YE	78	10ha10a76ca

Or, dans les pièces (pièces écrites du permis de construire, étude d'impact, tableau parcelles cadastrales), il est indiqué à plusieurs reprises que le projet se situe sur les parcelles suivantes :

Section	N°	Superficie
YE	40p	1 097 mètres carrés
YE	66	63 109 mètres carrés
YE	72p	102 897 mètres carrés

Pouvez-vous m'apporter les éléments permettant de clarifier ces différences de dénomination et de superficie ?

Par ailleurs, disposez-vous d'informations actualisées sur l'avancement de la cession prévue entre les parties indiquées à l'attestation notariale.

Vous voudrez bien me transmettre ou me remettre, sous quinzaine, le document papier et dématérialisé au format word comportant votre réponse afin de me permettre d'élaborer ma propre analyse et la formulation de mon avis motivé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur GOUIFFES, l'expression de mes salutations distinguées.

Le 20 novembre 2023

Jean-Charles POIRIER

Commissaire-enquêteur

Nous prenons connaissance de votre courrier daté du 20.11.2023. Tout d'abord, nous notons avec satisfaction l'absence d'observations écrites et orales du public pendant l'enquête publique. Permettez-nous de vous apporter des éléments explicatifs ci-dessous concernant vos questionnements sur la maîtrise foncière du projet.

Origine des différences de dénomination et de superficie entre le dossier du permis de construire et la promesse de vente :

- Au moment de la constitution du dossier du permis de construire, les données relatives à la dénomination et à la superficie des parcelles étaient issues du plan cadastral disponible sur le site [cadastre.gouv](https://cadastre.gouv.fr) (voir plan et attestation cadastrale du 25 novembre 2022 en annexe). À cette période, notre terrain était inclus dans les parcelles YE 40, YE 66, et YE 72. Deux de ces parcelles (40 et 72) dépassaient notre limite de propriété, ce qui a été notifié en ajoutant un "p" à la fin de leur numéro, avec les superficies ajustées en conséquence.
- La justification de la maîtrise foncière, présentée en pièce 4 de notre DDAE et datée du 14 avril 2023, précède des modifications ultérieures. À cette date, la parcelle 72 a été mise à jour et subdivisée en plusieurs parcelles, parmi lesquelles la numéro 78 correspond à notre limite de propriété. Cependant, la parcelle 40 demeure inchangée à ce jour et n'a pas encore fait l'objet d'une mise à jour. Vous trouverez en annexe la situation cadastrale du site d'aujourd'hui (23 novembre 2023).

Avancement de la cession prévue :

La pièce 4 du dossier DDAE atteste de la MAITRISE FONCIERE du terrain dit lot 2 de la ZAC de l'Ecoparc de Ferrières-en-Gâtinais par la société SCI FERRILOG. Cette attestation a été rédigée et certifiée par Maître Antony TERNY, notaire de la Maitrise d'ouvrage sur l'opération. Cette maîtrise foncière de la société SCI FERRILOG a été actée via un avenant à la promesse de vente initiale.

Cet avenant avait pour objet de prendre acte de la substitution de la société SCI FERRILOG, Bénéficiaire Substitué, dans le bénéfice de la Promesse de vente du lot 2 en lieu et place du bénéficiaire initial (SCI Vailog). Dans cet avenant, les conditions suspensives pour l'acquisition définitive du foncier Lot 2 ont été mises à jour. Ces conditions sont les suivantes :

1. Condition n°1 : Obtention d'un permis de construire exprès, exécutoire et définitif, autorisant la réalisation du projet SCI FERRILOG, avec dépôt d'un dossier de permis de construire au plus tard le 30 juin 2023.
Statut à ce jour de la condition : le dossier a été déposé le 21 avril 2023 et est en cours d'enquête publique. Selon notre calendrier d'instruction, nous anticipons l'obtention du permis de construire en février 2024, soit un permis définitif et purgé de tout recours en mai 2024 (3 mois de recours).
2. Condition n°2 : Obtention de l'autorisation d'exploiter sur le lot 2 les activités relevant du régime des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), conforme(s) au Projet de Construction du Bénéficiaire.
Statut à ce jour de la condition : Le dossier DDAE a été déposé le 24 avril 2023 et est en cours d'enquête publique. Selon notre calendrier, nous anticipons l'obtention de l'arrêté préfectoral d'exploitation en février 2024, soit un arrêté préfectoral d'exploitation définitif et purgé de tout recours en juin 2024 (période de 4 mois de recours).

Une fois ces deux conditions suspensives levées, le bénéficiaire de la promesse de vente (SCI FERRILOG) pourra acquérir de manière définitive le foncier du lot 2 et ensuite démarrer les travaux de son projet.

Jean-Luc Loubet

1/12/2023

DocuSigned by:
Jean-Luc Loubet
E8C2FCE947BF4B5...

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
LOIRET

Commune :
FERRIERES-EN-GATINAIS

Section : YE
Feuille : 000 YE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/4000

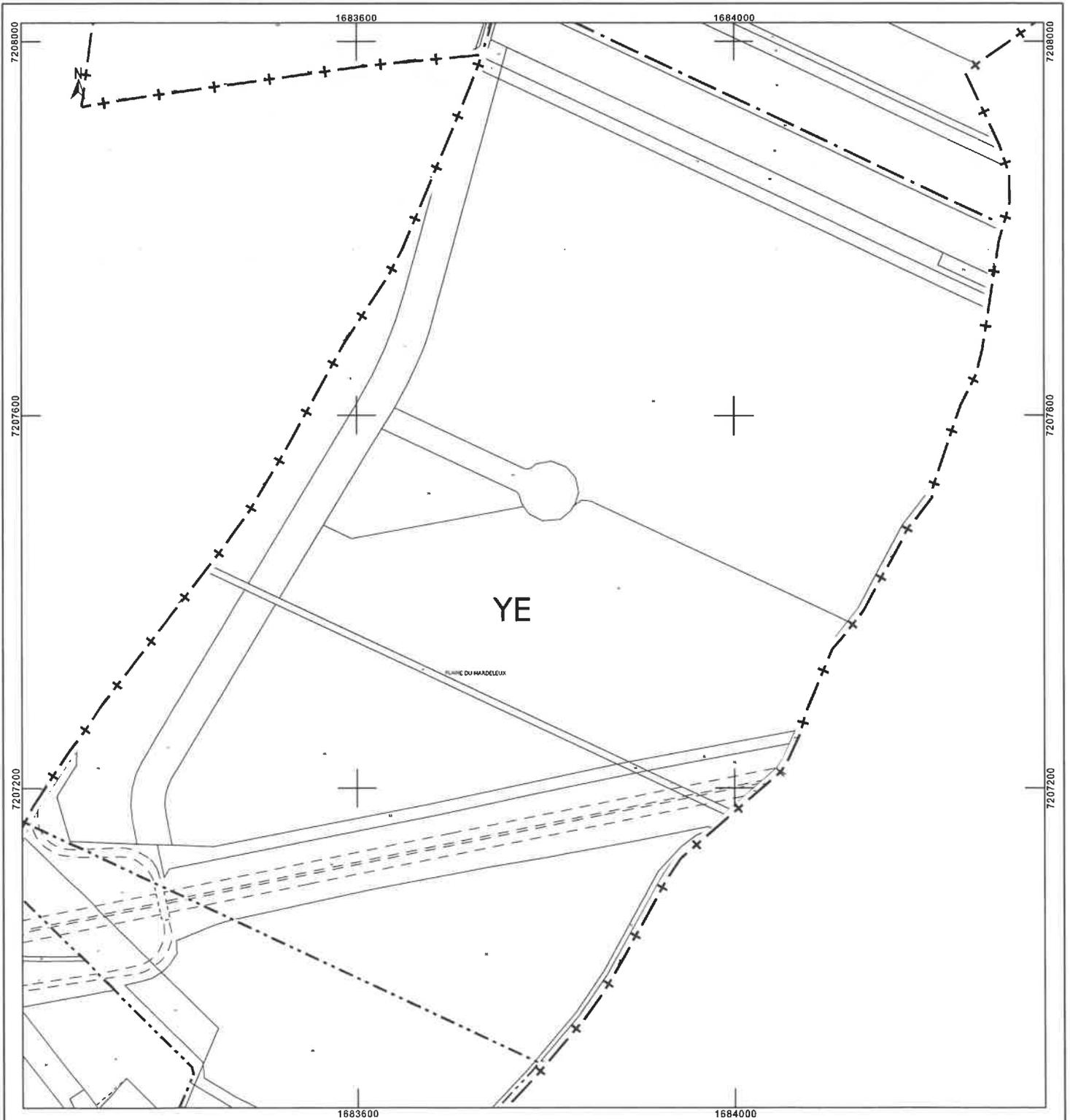
Date d'édition : 23/11/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de Gestion Cadastre
131 rue du Faubourg bannier 45000
45000 Orléans
tél. 02-38-24-45-79 -fax
ptgc.450.orleans@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 3 parcelles sur la commune :
FERRIERES-EN-GATINAIS (45).

Références de la parcelle 000 YE 40

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 40
Contenance cadastrale	3 472 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 66

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 66
Contenance cadastrale	63 109 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 78

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 78
Contenance cadastrale	101 076 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
LOIRET

Commune :
FERRIERES-EN-GATINAIS

Section : YE
Feuille : 000 YE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

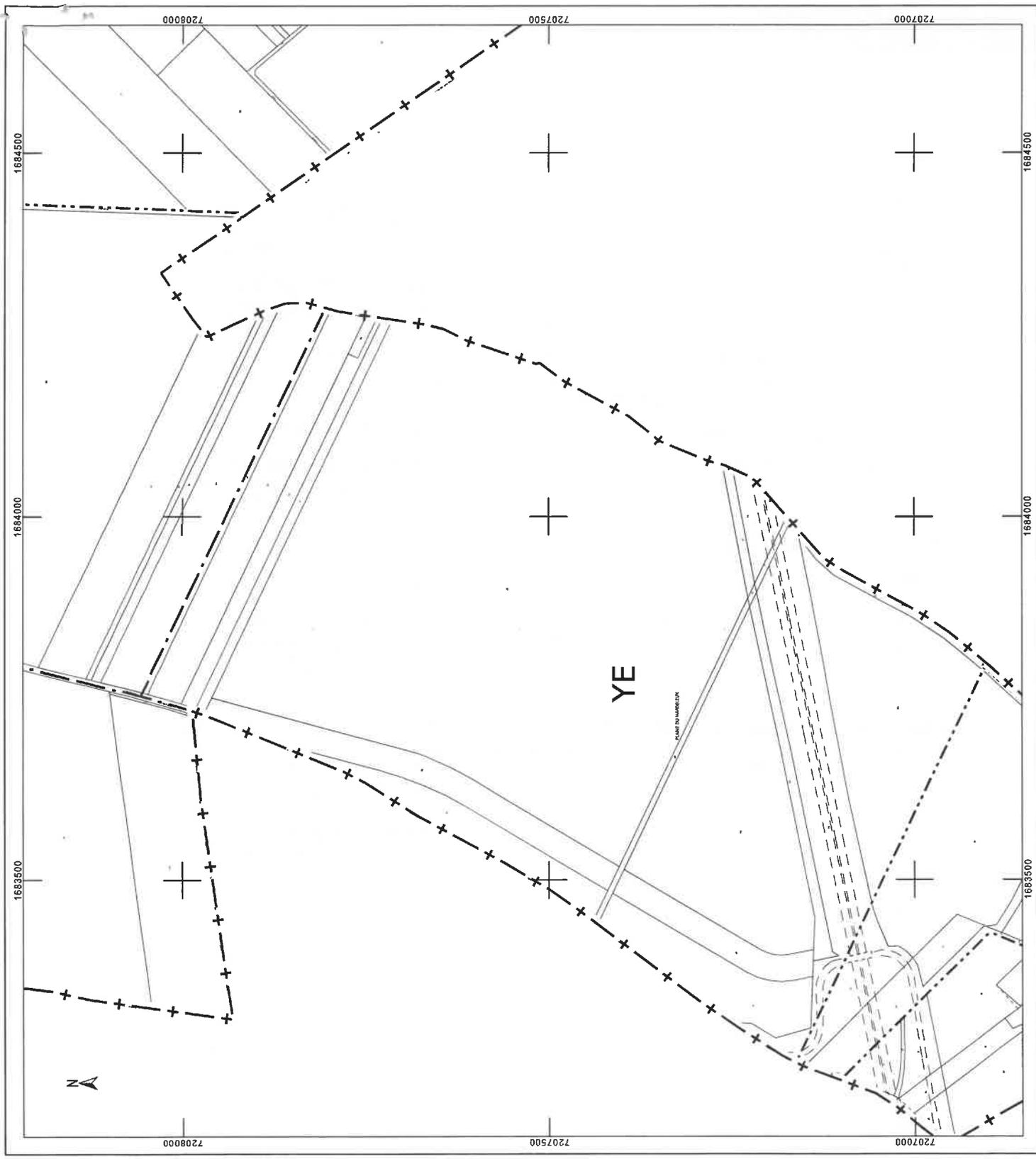
Date d'édition : 25/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de Gestion Cadastre
131 rue du Faubourg bannier 45000
45000 Orléans
tél. 02-38-24-45-79 -fax
ptgc.450.orleans@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



Informations littérales relatives à 7 parcelles sur la commune :
FERRIERES-EN-GATINAIS (45).**Références de la parcelle 000 YE 40**

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 40
Contenance cadastrale	3 472 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 67

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 67
Contenance cadastrale	10 805 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 70

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 70
Contenance cadastrale	13 222 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 71

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 71
Contenance cadastrale	21 178 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 68

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 68
Contenance cadastrale	18 954 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 66

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 66
Contenance cadastrale	63 109 mètres carrés
Adresse	PLAINE DU MARDELEUX 45210 FERRIERES-EN-GATINAIS

Références de la parcelle 000 YE 72

Référence cadastrale de la parcelle	000 YE 72
-------------------------------------	-----------

Contenance cadastrale

325 665 mètres carrés

Adresse

**PLAINE DU MARDELEUX
45210 FERRIERES-EN-GATINAIS**

**Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011**

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

